



**Leadership
au
Féminin**

Rendez-vous
à l'ADF -
Stand 1S20

els - extra low shrinkage®

Composite exempt de TEGDMA et HEMA avec une haute biocompatibilité¹.

Contrainte de rétraction extrêmement faible¹. Excellente stabilité de la teinte à long terme¹.

Offre 3 + 1

3 seringue "els composite"

Contenu : 4 g

3 boîtes de compules "els composite"

Contenu : 20 x 0.37 g



1 seringue gratuite



1 boîte de compules gratuite

Offre 2 + 1

2 adhésifs auto-mordançant "els unibond"

Contenu : 5 ml



1 adhésif auto-mordançant gratuit



Pour plus d'information ou passer une commande : info@saremco.ch

¹ publications scientifiques disponibles
Promotion valable jusqu'au 31/12/2022



DES QUESTIONS, DES DEMANDES, CONTACTEZ- NOUS !

SIÈGE SOCIAL

SFCD

22 rue de la Grande Armée
75017 Paris

Tél : 05 63 47 16 61

E mail : sfcd@sfcd.fr

SERVICE JURIDIQUE

Sylvie Ratier

sylvie.ratier@sfcd.fr

FFCD FORMATIONS

Secrétariat de direction :

Lemya Nadia
ffcd.contact1@gmail.com

Inscriptions :

Fattouma Maarouf
fattouma.maarouf@sfcd.fr

Inscription en ligne sur :
sfcd.fr

ADHÉSION, INSCRIPTION, CONTACT

Fattouma Maarouf
Tél : 05 63 47 16 61
fattouma.maarouf@sfcd.fr

Inscription en ligne sur :
sfcd.fr

RELATIONS PRESSE

Magali Fau-Jurado
magali.fau@sfcd.fr

RETROUVEZ-NOUS SUR



SFCD Femmes Chirident

sfcd.fr

ÉDITORIAL

Pour certains, la définition du leadership au féminin pourrait être : la direction institutionnelle ou entrepreneuriale assurée par des femmes.

Mais il me semble que c'est insuffisant, voire erroné. Le leadership peut s'appliquer à tout type de représentation : un groupe de conférenciers, une commission, et même un panel d'invités.

Parler de la place de la femme dans notre société et encore plus dans notre profession est un sujet central pour le SFCD. Et malgré une présence de plus en plus importante, l'évidence de l'existence de compétences chez nos consœurs n'est pas encore actée.

Il existe toujours cette marche invisible, si haute, que nous devons franchir pour prouver notre valeur, notre leadership. Et ainsi être au même niveau que nos confrères. Ce n'est qu'après avoir passé cette épreuve que nous sommes considérées « à niveau ».

Cela ne veut pas forcément dire que tout sera alors simplifié.

En effet, si pour nos confrères, leur accès à des postes à responsabilité reste la normalité, voire une évidence, la réussite d'une femme, quant à elle, est jugée hors norme.

Pour le SFCD, la mission d'encourager les femmes dans leurs volontés d'être au plus haut, leur montrer que c'est possible et les accompagner en les guidant et les formant est essentiel pour faire évoluer toute la société vers l'égalité et le respect.

La nécessité du leadership au féminin n'élimine pas le leadership au masculin, mais résulte d'un indispensable équilibre et d'un désir commun.

Sans visibilité des femmes, la légitimité des institutions et de toutes les activités nécessitant une représentation sera plus faible, voire compromise.

Le SFCD mettra toujours en valeur l'engagement des consœurs et poussera encore et encore vers des droits et une représentativité égalitaire et paritaire.

Dr Nathalie Delphin

• **Directrice de la publication :** Nathalie Delphin

• **Rédactrice en chef :** Claire Mestre

• **Ont participé :** Aurélie Albac, Marie-Christine Barbotin, Sandrine Baumann-Hautin, Clémence Bertrand, Marie Brassat, Audrey Burger, Sandrine Chollet, Nathalie Delphin, Agnès Giannotti, Anne Gorre, Magali Fau-Jurado, Marianne Franchi, Constance Gan, Marion Lagunes, Quentin Larraga, Delphine Le Héron, Sophie Lellouche, Linda Martin, Céline Mas, Claire Mestre, Véronique Mizès-Mauprivez, Isabelle Morille, Lemya Nadia, Marion Petelot, Sylvie Ratier, Nathalie Richard, Anne-Marie Soum.

• **Publicité :** SFCD

• **Conception réalisation :** Marion Bijl - yesonyva.com

Imprimé en France. Crédits photos : Fotolia.com, Adobe Stock.

« Les points de vue, les opinions et les analyses publiées dans cette revue n'engagent que leurs auteurs. »



VOS RÉFÉRENTES RÉGIONALES

Une vraie proximité avec le SFCD !



sfcd.fr

Contacts :

GRAND-EST

Dr Audrey Burger, 67 Griesheim-sur-Souffel, dr.audrey.burger@gmail.com • **Dr Delphine Le Héron**, 51 Taissy, delphine.leheron@sfcd.fr
Dr Véronique Mauprivez, 51 Reims, dentistereims@gmail.com

ÎLE-DE-FRANCE

Dr Marie-Christine Barbotin, 92 Issy-les-Moulineaux, marie-christine.barbotin@sfcd.fr

HAUTS-DE-FRANCE

Dr Cécile Dancourt, 62 Saint-Omer, cecile.dancourt@sfcd.fr

NORMANDIE

Dr Marie Graindorge, 76 Mont-Saint-Aignan, contact.normandie@sfcd.fr

BRETAGNE

Dr Linda Martin, 22 Paimpol, lindamartin3010@gmail.com • **Dr Anne Gorre**, 56 Lorient, annego35@gmail.com
Dr Clémence Bertrand, 35 Le Rheu, clemence.bertrand@sfcd.fr

PAYS DE LA LOIRE

Dr Constance Gan, 49 Angers, constance.gan@sfcd.fr

CENTRE VAL-DE-LOIRE

Dr Martine Pigeon, 41 Vendôme • contact.centrevaleloire@sfcd.fr

AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Dr Alice Delmon-Lavoine, 26 Saint-Uze, alice.delmon@sfcd.fr

PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

Dr Béatrice Gadrey, 83 Fréjus • **Dr Catherine Larra**, 13 Plan-de-Cuques • contact.paca@sfcd.fr

OCCITANIE

Dr Isabelle Morille, 31 Fronton, isabelle.morille@sfcd.fr • **Dr Nathalie Richard**, 11 Durban-Corbières, nathalie.richard@sfcd.fr

NOUVELLE AQUITAINE

Dr Marianne Franchi, 17 Puilboreau, marianne.franchi@orange.fr • **Dr Catherine Boule**, 33 Le Porge, catherine.boule@sfcd.fr
Dr Marion Lagunes, 64 Ustaritz, marion.lagunes@sfcd.fr

SOMMAIRE

P7 - ACTUALITÉS SYNDICALES

- Le SFCD au 43^e congrès de la Mutualité Française
- Le SFCD se bouge contre le cancer du sein !
- Les actions du SFCD : Séminaire SFCD 2022 : la démographie professionnelle
- Journées des cadres 2022

P14 - BILLET D'HUMEUR

- J'adore râler !

P15 - DOSSIER :

Leadership au féminin

- Mythe, réalité ou tout simplement le seul moyen « d'y arriver » ?
- Interview - Céline Mas, Présidente d'ONU Femmes France
- Interview - Dr Agnès Giannotti, Présidente de MG France
- Interview - Sandrine Baumann-Hautin, Cheffe pâtissière et femme de santé 2022
- Écologie et féminisme
- SFCD, 10 ans de collaboration avec la MIPROF
- L'engagement au cœur du SFCD : Dr Clémence Bertrand, Dr Marion Lagunes, Dr Claire Mestre

P32 - BILLET D'HUMEUR

- La carie, une maladie socio-économique !

P33 - SCIENTIFIQUE

- L'empreinte optique : Nos limites ? No limit ?

P36 - RÉFLEXIONS

- Quelques réflexions sur ma pratique quotidienne

P38 - ACTUALITÉS RÉGIONALES

- Les CPTS : Témoignages pratiques
- SFCD en région : Grand-Est

P44 - CCAM

- La CCAM et dates d'envoi des feuilles de soins

P45 - ASSISTANT.E.S DENTAIRES

- Effet collatéral des augmentations
- Assistant dentaire : la fin d'un métier genré

P47 - CULTURE

- Sortir à Paris

P48 - FFCD

- FIF-PL 2022
- Validation obligatoire du DPC : c'est possible avec FFCD
- Formations, indispensables !
- Calendrier des formations FFCD

J'ADHÈRE
AU SFCD !
page 12

Venez nous rencontrer !
Le SFCD sera présent au

Novembre 2022
32^{ème} salon
de l'ADF

du 22 au 26 novembre 2022
Paris, Palais des Congrès,
Porte Maillot

actions

LES ACTIONS DU SFCD

- P8 • Professions libérales et organisations professionnelles
- P10 • La démographie professionnelle
- P11 • Protection des patients, des femmes victimes de violences et des patients utilisateurs de plateformes



Octobre ROSE 2022

Toujours avec vous !
Même dans l'adversité.

Parce que la maladie peut toucher tout le monde. Le SFCD vous accompagne dans vos démarches et vous soutient encore et toujours !

vidéo « Je suis malade, que faire pour mon activité ? »

The poster features a pink ribbon logo, the text 'Octobre ROSE 2022', and a grid of small circular photos of various people. A speech bubble contains the text 'vidéo « Je suis malade, que faire pour mon activité ? »'. The SFCD logo is in the bottom right corner.

LE SFCDD C'EST QUOI ? C'EST QUI ?

Le SFCDD est un syndicat dont l'originalité est de représenter tous les modes d'exercice de la profession de chirurgien-dentiste :

- Libéraux
- Salariés
- Praticiens hospitaliers
- Universitaires
- Exerçants en centres de santé...

Le bureau du SFCDD et son Conseil d'Administration sont spécifiquement féminins.

Le SFCDD fonctionne en travail collectif

la participation aux assemblées générales, aux réunions de travail, aux séminaires de réflexion est largement **ouverte aux adhérentes et supporters du SFCDD.**

Des débats contradictoires dans un esprit de tolérance, de respect de la parole et d'écoute aboutissent à un positionnement partagé, quel que soit son mode d'exercice.

Tous les cadres sont bénévoles et œuvrent pour la défense de la profession et l'amélioration de la santé bucco-dentaire de nos concitoyens.

Ce travail se fait en coordination avec les autres structures, organisations, institutions professionnelles.

LE SFCDD A DES MISSIONS



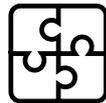
SOUTENIR

Permettre l'entraide et rompre l'isolement des chirurgiens-dentistes grâce à la convivialité de notre syndicat.



FÉDÉRER ET FORMER

Favoriser les contacts et le partage d'expériences individuelles ou collectives, transmettre au sein d'une même profession.



CONSTRUIRE

Suivre une ligne directrice guidée par une vision prospective ; les choix du SFCDD lui confèrent reconnaissance et identification.



DÉFENDRE

Par définition, le syndicat défend les intérêts de l'exercice de la profession ; assoit la place des femmes dans la profession (elles sont encore peu représentées dans les instances professionnelles); se fait entendre des pouvoirs publics et est interlocuteur privilégié de l'ensemble des acteurs de santé.



ET... INFORMER :

Dans un monde où tout bouge très vite, il est important que le syndicat soit là pour veiller et vous informer sur tout ce qui concerne notre exercice en tant que praticien, employeur, etc. ; informer, c'est donner la possibilité à chaque chirurgien-dentiste de faire ses choix selon ses propres convictions.

www.gencix.com

Gencix

Bain de bouche Quotidien

100% NATUREL



Poudre à diluer à l'extrait de feuille de papayer
POUR PRENDRE SOIN DE VOS GENCIVES



LE SFCD, UN SYNDICAT QUI COMPTE DANS LE GRAND MONDE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Le SFCD est un des membres fondateurs de l'UNAPL.

L'Union Nationale des Professions Libérales est l'organisation patronale représentative des professions libérales. Créée en 1977, elle fédère 68 organisations syndicales représentatives des professions libérales de la santé, du droit, des techniques et du cadre de vie.

Le SFCD en est un des membres fondateurs.

Son rôle est de défendre les intérêts des professions libérales, qui représentent 27,8% des entreprises du pays.

L'UNAPL et l'UPA s'unissent au sein de l'U2P

Durant plusieurs années, l'UNAPL et l'UPA ont partagé des combats, présenté des revendications communes, se sont soutenues dans les commissions paritaires dans lesquelles elles siégeaient côte à côte.

L'UPA est l'organisation nationale représentative de l'artisanat et du commerce de proximité.

L'UPA défend les intérêts des 1 200 000 entreprises françaises et s'attache à promouvoir une économie fondée sur la proximité, à la fois créatrice d'emploi, source de richesses et de lien social.

Les TPE/PME libérales et artisanales ont en commun d'être des entreprises patrimoniales où le chef d'entreprise est personnellement impliqué, avec ces problématiques communes de fiscalité, de droit du travail et de reconnaissance.

Le 17 novembre 2016, les Instances nationales de l'UNAPL et de l'UPA décident d'unir leurs organisations au sein de l'U2P (traduisez « Professionnels de Proximité »). Pour l'UNAPL,

il devenait indispensable de se positionner de façon à devenir incontournable.

En unissant nos forces, c'est un pôle de 2,3 millions de TPE et de PME avec ses 6 millions de salariés qui émerge.

L'U2P aujourd'hui

Aujourd'hui, l'U2P est l'une des trois principales organisations patronales interprofessionnelles françaises avec le MEDEF et la CPME.

L'U2P représente 3 millions d'entreprises de proximité avec 6 millions de salariés dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2/3 des entreprises françaises, et réunit 5 organisations : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie-restauration), la CNAMS (fabrication et services), la CNATP (travaux publics et paysage) et l'UNAPL (professions libérales).

Elle fédère un puissant réseau de 120 organisations professionnelles nationales représentant plus de 400 métiers et savoir-faire. C'est aussi 250 000 apprentis, soit 1 contrat d'apprentissage sur 2 en France et actuellement, un chef sur trois de ces entreprises est une femme.

L'U2P est devenue un incontournable.

Le rôle de l'U2P

L'U2P représente un tissu d'entreprises qui se développent, innovent et investissent.

Implantée dans tout le territoire, les emplois que nous créons ne sont pas délocalisables. Nous portons une vision positive de l'entrepreneuriat. En un mot : nous sommes l'économie de proximité ! Et pour être au plus près de chacun, l'U2P a des instances régionales et départementales.

Tous différents, nous partageons les mêmes enjeux.

Et parce qu'ensemble nous sommes plus forts, l'U2P est là pour nous défendre, faire entendre notre voix dans le dialogue social, porter nos propositions auprès du gouvernement et des élus.

Et le SFCD dans tout ça ?

Si nous partageons les mêmes enjeux, chacun a ses spécificités et ses problématiques.

Le SFCD a ses propres combats et se bat pour faire avancer ses idées sur tous les fronts. Députés, Sénateurs, Think tank, Conseil de l'Ordre, ADF,....

L'UNAPL est une chance. Par exemple, en 1995, le SFCD, sous la bannière de l'UNAPL, a porté la loi qui a ouvert à l'ensemble des libérales l'amélioration du droit au congé maternité.

En étant membre fondateur, le SFCD participe à toutes les commissions de l'UNAPL pour y faire entendre sa voix, y exposer ses propositions, ses mises en gardes et le fruit de ses différents travaux collégiaux.

L'UNAPL, sous la présidence de Michel Picon, peut intercéder directement grâce à ses nombreux contacts politiques, ou par l'intermédiaire de l'U2P pour des problématiques plus générales, tout en veillant à conserver la spécificité des professions libérales.

Être membre de l'U2P donne plus de poids au SFCD.

Dr Marie-Christine Barbotin

RENCONTRES

RETOUR SUR L'INVITATION DU SFCD AU 43^E CONGRÈS DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE

Le 43^e congrès de la Mutualité Française s'est déroulé à Marseille du 7 au 9 septembre.

Ce congrès à fort retentissement médiatique avait pour thème : « Territoires d'engagements pour l'entraide et les solidarités ».

Il rassemble tous les 3 ans 2000 personnes issues du monde mutualiste, et plus largement du secteur de la protection sociale.

La Mutualité proposait dans un espace dédié un large choix de contenus thématiques, ateliers, agora ou plénière autour d'un espace d'exposition.

De nombreuses personnalités sont intervenues : Nicolas Schmidt, Commissaire européen responsable de l'emploi et des droits sociaux, le ministre de la Santé François Braun et Éric Chenu, président de la Mutualité Française depuis 2021.

Nathalie Richard, (cadre SFCD) et Sylvie Ratier (juriste SFCD) y ont représenté le SFCD.

Nathalie : « Ce congrès nous a donné l'opportunité de nouer des contacts intéressants, de retrouver Axelle Ayad une des 13 femmes de santé 2022, de participer à des conférences inspirantes : une sur le numérique et une animée par Dominique Libault sur l'éducation à la solidarité. Nous avons également participé à une agora sur « la responsabilité de l'employeur vis-à-vis de ses salariés au sortir de la crise Covid » et à un atelier ruche sur les données de santé. »

Sylvie : « Nous avons été particulièrement attentives aux interventions de Nicolas Schmidt, qui a laissé apparaître une ambition forte en

faveur de la protection des travailleurs, notamment ceux des plateformes numériques et a évoqué la mise en place d'un salaire minimum pour tous les pays de l'Union. »

Les discours d'Éric Chenut et François Braun ont clôturé les journées.

Le premier s'est particulièrement ému de la taxation inacceptable des mutuelles lorsqu'elles mettaient en place des actions de prévention et le Ministre de la Santé a défini les 4 axes prioritaires de son mandat :

- **Lutte contre les inégalités**, quelles qu'elles soient, géographiques sociales ou financières
- Donner aux professionnels de santé **les moyens de répondre aux besoins des patients**
- **Prévention au quotidien** : atteindre la génération 1 de la prévention en santé dès 2025
- **Rénover la démocratie en santé**

Participer à un tel événement représente pour le SFCD une opportunité d'échanger avec des personnalités influentes du secteur de la santé, qui vont nous permettre de faire avancer nos dossiers pour les faire aboutir.

Le SFCD effectue un travail de fond sur de nombreux dossiers : secret médical, utilisation des données de santé, plateformes en santé, prise en charge des soins, prévention.

Ce travail porte ses fruits.

Le SFCD remercie la Mutualité de cette invitation. Elle peut compter sur l'engagement du SFCD, acteur incontournable en santé.

Dr Nathalie Richard

Sylvie Ratier

Venez nous rencontrer !
Le SFCD sera présent au

Novembre 2022
32^{ème} salon de l'ADF

du 22 au 26 novembre 2022
Paris, Palais des Congrès,
Porte Maillot

Comme chaque année, le SFCD sera heureux de vous retrouver sur notre stand, situé au PAVILLON DE L'ADF.

Retrouvez nous le dernier jour du Congrès pour notre AG annuelle !

De nombreuses animations sont prévues sur notre stand.

Pour vous accompagner, vous soutenir, vous guider, et répondre à vos questions !

Plus d'infos sur    



Le SFCD se bouge contre le cancer du sein !

Soutenez-nous, rejoignez-nous.

Toujours avec vous, même dans l'adversité.

Cette année, vous avez découvert notre vidéo « Je suis malade, que faire pour mon activité ? »

Parce que la maladie peut toucher tout le monde. Le SFCD vous accompagne dans vos démarches et vous soutient encore et toujours !



De l'action en région : Le SFCD Grand-Est a proposé cette année, **une conférence dédiée à la prévention du cancer du sein ainsi qu'à l'accompagnement des personnes dans leurs parcours de soins.**

LISE, l'institut du sein en Champagne et le Dr Frédéric Bancheri ont sensibilisé les 20 participantes sur l'importance de l'auto-palpation mammaire.

N'oubliez pas, si vous avez un doute, ne dites pas « ça va passer », consultez rapidement votre médecin !

Pour accéder à la vidéo, c'est par ici :

<https://youtu.be/cDEgi9DSs80>

LES ACTIONS DU SFCD

Séminaire SFCD 2022, Thème : la démographie professionnelle

Les nouveaux besoins médicaux des patients se confrontent à la répartition des professionnels de santé dans les territoires

Dans certaines zones, les praticiens ne seraient pas suffisamment nombreux pour répondre à cette évolution. Dans la pratique, qu'en est-il ? Pour répondre à cette question, **les cadres du SFCD ont analysé non seulement ces nouveaux besoins des patients, mais également les nouveaux besoins des praticiens.**

Cf notre dossier complet sur SFCD.FR

Les récents travaux sur l'AD2¹ ne prennent pas en compte cette analyse et de fait n'apportent qu'une réponse inefficace et erronée à la problématique d'accès aux soins des patients.

^{1/} https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/16b0362_proposition-loi#

Journées des cadres 2022 : deux jours au service de la profession

Une vingtaine de femmes cadres SFCD se sont réunies dans la joie et la bonne humeur à Paris les 23 et 24 octobre 2022 pour les traditionnelles journées autour du thème : « Retraite, Prévoyance, Social : mise à jour 2022 pour agir efficacement pour la profession ».

Chaque année, les Journées des Cadres sont l'occasion de se retrouver, d'allier convivialité et travail pour créer une meilleure dynamique et favoriser l'efficacité et la créativité au service du syndicat.

Deux nouvelles cadres, fraîchement élues aux Conseils de l'Ordre du Val d'Oise et de Charente Maritime nous ont rejointes : respectivement Nadine Cornillot et Marie-Christine Seignot. Bravo à elles !



Pour la première journée, deux intervenantes de la CARCDSF sont venues expliquer **les fondamentaux de la retraite et de la prévoyance** appliqués aux chirurgiens dentistes : Fatima Geraldo, responsable du service allocataires de la CARCDSF, Christine Valadas, responsable du service cotisants de la CARCDSF. Nous les en remercions.

Sylvie Ratier, juriste SFCD spécialisée en droit de la santé, nous a ensuite appris à gérer les principes qui régissent une **relation de travail contractuelle** dans le cadre d'un cabinet dentaire, à **gérer les conflits**, à **rebondir** aussi. Des échanges animés ont suivi, lors desquels, Magali Fau-Jurado, trésorière au SFCD, a pu compléter ces apports théoriques avec son expérience de terrain.

Enfin, à la suite de cette formation et pour clore la journée, Aurélie Albac, chargée de communication au SFCD nous a présenté **les outils de communication pour véhiculer en externe les actions du syndicat**. Elle nous a ainsi encouragées à **créer un profil LinkedIn**.

Si vous aussi, vous êtes sur LinkedIn, vous pouvez créer, commenter, re-partager les infos du SFCD.

Le lendemain fut consacré à un atelier Brainstorming pour mettre à jour les rôles et les **champs d'intervention des cadres syndicales**. La journée s'est clôturée avec un atelier ruche ayant pour thème : « À votre avis, que devrait faire le SFCD pour se distinguer ? ».

Sans oublier le traditionnel Conseil d'Administration qui permet aux cadres de prendre les meilleures décisions pour votre syndicat.

Si vous aussi, vous êtes intéressées par la vie de la profession, n'hésitez pas à nous contacter pour le séminaire « Femmes et Environnement » qui se déroulera du jeudi 23 au samedi 25 mars 2023 à Reims !

Dr Nathalie Richard

Protection des patients

Le SFCD exige l'inscription des centres de santé dentaire associatifs au tableau de l'Ordre des chirurgiens-dentistes pour lutter contre le détournement de l'objet social des associations loi 1901 et contre la dérive commerciale qui vise à organiser une véritable prédation financière des fonds de l'Assurance Maladie.

Cette inscription permettrait un contrôle effectif des centres dentaires associatifs qui pour l'heure n'ont aucune autorité de tutelle¹, contrairement aux centres dentaires mutualistes qui sont soumis au contrôle de la Mutualité ou aux centres dentaires territoriaux qui sont soumis au contrôle des Collectivités Territoriales.

Cette inscription a pour but de protéger les patients tout en répondant à une exigence de transparence financière et de gestion de plus en plus prégnante aux vues des scandales qui touchent les associations intervenant dans le champ médico-social.

Le SFCD appelle à une mobilisation forte sur cette action.

Protection des femmes victimes de violences

Le SFCD demande la prise en charge des séquelles bucco-dentaires présentées par les femmes victimes de violences intrafamiliales.

Le traumatisme corporel dentaire vécu par ces victimes est oublié par tous. Les soins prothétiques dentaires sont très peu pris en charge par l'Assurance Maladie Obligatoire. Ainsi, ces victimes doivent payer par leurs propres moyens la réparation de ce trauma.

Or les différences de revenus et/ou de ressources des victimes révèlent de façon dramatique leurs inégalités sociales. Pourtant, les victimes sont toutes égales face à leurs agresseurs.

À l'instar des victimes de terrorisme et d'aléas thérapeutiques, les victimes de violences intrafamiliales devraient pouvoir percevoir des indemnisations imputées sur un fonds spécifique.

Le SFCD alerte sur cette urgence de santé publique.

Protection des patients utilisateurs de plateformes

Que les plateformes soient « piégées » par de faux psychiatres ou « victimes » de canulars de journalistes², le problème qui est révélé est celui de la confiance dont leurs utilisateurs font preuve vis-à-vis de ces plateformes.

Pour la majorité d'entre eux, ces plateformes proposent non seulement la prise de rendez-vous, mais également un panel important de praticiens ainsi que toute une cohorte de services associés (historique des RDV, ordonnances, résultats d'examens complémentaires, ...). Elles bénéficient aujourd'hui d'une image plutôt favorable. Et pour finir, l'une d'entre elles a même reçu la confiance du gouvernement qui l'a massivement utilisée pendant la crise sanitaire. A ce titre, pour les utilisateurs, ces plateformes sont évidemment dignes de leur confiance, et ce de façon intrinsèque.

Pour eux ces plateformes sont, par essence, tenues aux mêmes obligations que les médecins vis-à-vis d'eux. Or il n'en est rien. Déontologie, secret médical ne leur sont pas opposables.

Ces plateformes ne sont aujourd'hui que des plateformes commerciales comme les autres. Elles ont seulement la diligence de procéder

à des « contrôles » sommaires, visant surtout à donner un gage de sérieux illusoire à leurs services, alors même qu'aucune différence n'est faite entre profession réglementée ou non, profession autorisée en France ou non. Ceci n'est pas suffisant.

En même temps, à l'heure actuelle, ces plateformes ne sont ni en capacité ni en légitimité de procéder à un véritable contrôle administratif, comme le ferait un ordre professionnel. Le vide juridique est là.

La présence de ces plateformes de rendez-vous en ligne est aujourd'hui devenue incontournable.

Pour autant, continuer à les laisser agir en dehors de tout cadre conduit et conduira à de nouveaux scandales qui feront apparaître la pertinence de les rattacher de façon plus sûre aux obligations que doivent respecter les médecins.

Le SFCD propose ainsi d'initier la notion « d'obligations voisines de celles des médecins » applicables à ces plateformes.

Cette construction juridique pourrait obliger les plateformes de rendez-vous en ligne à **respecter des obligations propres à réduire l'asymétrie qui existe dans la relation entre la plateforme et son utilisateur**, afin que la confiance de ces derniers ne puisse plus être trompée impunément.

¹ Note : les ARS ont une autorité administrative sur les centres de santé. ² <https://www.20minutes.fr/sante/3341831-20220826-marion-doctolib-nouveau-coup-dur-plateforme-laisse-deux-faux-medecins-exercer-plusieurs-semaines> <https://www.leparisien.fr/faits-divers/comment-deux-faux-medecins-inscrits-sur-doctolib-ont-ete-decouverts-26-08-2022-2FGCQZL3P/GITBZDJOADVZ7EE4.php> https://www.lepoint.fr/faits-divers/doctolib-de-faux-medecins-ont-pu-exercer-via-la-plateforme-26-08-2022-2487422_2627.php https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/08/26/faux-pedopsychiatres-sur-doctolib-enquete-ouverte-a-montpellier-pour-exercice-illegal-de-la-medecine_6139134_3224.html <https://www.midilibre.fr/2022/08/27/arnaque-aux-faux-pedopsychiatres-sur-doctolib-pas-dexcuse-reponse-laconique-de-la-plateforme-escroquee-elle-temoigne-10508363.php> https://www.sciencesetavenir.fr/sante/charlatans-et-faux-medecins-doctolib-au-coeur-d-une-polemique_165918

LES RAISONS D'ÊTRE DU SFC D

Depuis 1935,
Gouvernance
féminine

J'ADHÈRE
AU SFC D !

sfc d

UN SYNDICAT PROSPECTIF ET DYNAMIQUE

- Défend tous les modes d'exercices
- Protège les droits des praticiens et ceux des patients
- Milite pour la qualité des soins et l'accès pour tous à une santé durable
 - Fait évoluer les droits à la parentalité des praticiens
- Est attaché à l'éthique : le soin n'est pas un bien de consommation, le respect de la dignité des patients et du secret médical sont inaliénables

EN 2023,
JE REJOINS
LE SFC D !

IL EXPRIME HAUT ET FORT SES CONVICTIONS POUR GARANTIR UNE SANTÉ BUCCO-DENTAIRE AU SERVICE DE TOUTES ET TOUS

Le SFC D soutient 5 ambitions fortes sur :

- L'évolution des droits à la maternité et la parentalité
 - La lutte contre les violences faites aux femmes
- L'organisation des soins dentaires dans les territoires
 - La protection du secret médical
 - La promotion de la prévention

LE SFC D EST UN PARTENAIRE DE CONFIANCE DURABLE ET UN DÉFENSEUR DE LA PROFESSION DENTAIRE

- Santé : acteur engagé dans la prévention
- Social : acteur de référence pour une société égalitaire, inclusive et solidaire
- Environnement : acteur national averti, engagé et responsable

LE SFC D EST UN LANCEUR D'ALERTE ET ASSURE UN RÔLE DE SENTINELLE

Basé sur le contact, l'écoute et l'entraide sur l'ensemble du territoire. Il est reconnu pour ses analyses et son travail de fond. Il formule des propositions concrètes et il participe aux prises de décisions qui intéressent tous les chirurgiens-dentistes.

C'EST QUOI LE RÔLE D'UN SYNDICAT ?

Un syndicat professionnel a la charge de représenter l'ensemble de ses adhérents auprès des autres syndicats, des institutions professionnelles et de l'État. Il doit veiller au respect des droits de ses adhérents. Un de ses moyens d'action est la négociation collective, utilisée lors des négociations conventionnelles par exemple.

un petit
rappel
s'impose...

BULLETIN D'ADHÉSION

2023

J'adhère
sur Internet



NOM, PRÉNOM

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Email

Adresse email impérative pour recevoir votre reçu et vos identifiants

Numéro SIRET

Numéro RPPS

Année de diplôme

1ère année d'exercice

Mode d'exercice

Libéral

Salarié

Êtes-vous employeur ?

Nombre de salariés

Si vous adhérez à SFCD pour la 1ère fois, merci de cocher cette case

À compléter et à retourner avec
votre règlement de :

Femme CD,
Supporter homme CD : 320 €

1ère année d'exercice : 100 €

Retraité.e : 100 €

Étudiant.e : gratuit

Cotisation de soutien
(homme / femme non CD) : 100 €

Envoyez votre règlement
par chèque à l'ordre de :

SFCD, SERVICE ADHÉSIONS
5, Rue Elie Barthe
81 000 ALBI

Date, signature & cachet

« J'adhère, pour moi, ma profession, pour défendre mes idées ! »

J'ADHÈRE AU SFCD

FÉMINISME

J'ADORE RÂLER !

Pour ceux qui me connaissent, j'adore râler, m'énerver, donner mon avis sur des sujets aussi futiles qu'inintéressants. Mes patients m'entendent souvent m'exprimer (on va dire ça comme ça !) sur ce qui passe à la télé, par exemple :

✗ **Demander l'interdiction de tous ces régimes clé en main qui livrent des repas hypocaloriques** (1200 calories c'est la perfusion d'un comateux quand même !) Sans produits frais, ni céréales complètes, le tout hyper transformé.

✗ Décider que toutes les pubs pour couches adultes devraient être suivies d'un : « **l'incontinence n'est pas une fatalité, parlez-en à votre médecin** ».

✗ Ou se questionner sur « **qui achète des canapés italiens à tarif normal ?** » quand ils font toute l'année des promos à -70 %.

Donc oui j'adore râler. Alors quand Claire, notre rédactrice en chef, m'a demandé un billet d'humeur, je me suis dit, chouette, enfin quelqu'un qui écoute mes jérémiades ! Je me suis donc mise à regarder la télé, on y trouve toujours quelque chose à se mettre sous la dent c'est formidable.

Hélas, déception !

✓ En juillet, **le tour de France féminin de cyclisme est revenu**, après plus de 30 ans d'absence, et il a même été diffusé en intégralité sur France 2 et France 3. Pas moyen de m'énerver !

✓ En même temps, **l'équipe de France de foot féminin faisait les gros titres**, était diffusée et regardée... impossible de me plaindre.

✓ Pour couronner le tout **notre premier ministre est une femme** !

Alors oui, je vous entends, vous, bande de grognons. C'est vrai, on a ressorti des archives avec des gros machos crachant sur le vélo féminin. On a appris qu'un frère et une sœur au même niveau de vélo, n'avaient pas la même vie. La femme vivait encore chez ses parents à cause de la différence de salaire. On a polémique sur les chutes, comme si les hommes ne tombaient jamais, grâce à l'oreille interne gérée par le chromosome Y, certainement...

Le salaire des joueuses de foot est ridicule par rapport aux hommes, c'est vrai.

On a même rigolé quand Philippe Caverivière a dit que le chef d'État faisait des économies car en embauchant une femme à la tête du gouvernement, elle allait être payée 30 % de moins.

Mais franchement, malgré tout, je n'ai pas envie de râler. Je sens un frémissement, les choses changent, la société évolue, la France bouge.

Je suis optimiste pour mes enfants. Ma fille veut travailler dans la politique et elle va pouvoir apporter son grain de sel.

Je suis sûre que le nombre de femmes licenciées dans le sport de leur choix va exploser.

La petite Anaïs qui fait du BMX avec mon fils va certainement avoir des copines à la rentrée, sur la ligne de départ à ses côtés.

Ce n'est peut-être que du sport et de la politique, mais ça bouge, je sens que ça bouge !

Alors oui, les vacances sont passées par là, je suis certainement de meilleure humeur... mais non je ne râle pas, je savoure.

Dr Magali Fau-Jurado

Le leadership
au féminin
selon
le SFCD



Leadership au Féminin

**Mythe, réalité
ou tout simplement
le seul moyen
«d’y arriver» ?**

Dans la société civile, si les femmes commencent à être visibles, elles peinent à arriver aux plus hautes fonctions. Pourtant, plus une société est égalitaire et plus elle est performante et avancée. Le SFCD le sait bien et l’affiche haut et fort.

Ainsi, il s’emploie depuis plus de 80 ans à promouvoir les femmes non seulement dans ses actions pour l’amélioration de leurs droits mais également à travers son mode de fonctionnement qui leur permet d’être visibles, d’exprimer leurs idées et d’être prises en compte.

Si les femmes ne s'engagent pas en politique professionnelle, c'est, dit-on, au choix, parce qu'elles :

- n'ont pas le temps ;
- n'en ont pas envie ;
- n'en ont pas les compétences ;
- croient qu'elles n'en ont pas les compétences ;
- ne maîtrisent pas les codes ;
- ne disposent pas des savoir-être nécessaires...

Une liste à la Prévert aussi longue que peuvent l'être les journées des femmes occupées, depuis la nuit des temps, à jongler entre activité professionnelle, gestion d'un foyer, d'une famille, d'activités bénévoles en tout genre, émaillées ici ou là d'activités ludiques et sportives.

Et, malgré ces obstacles et ces journées déjà bien remplies, certaines d'entre elles s'engagent, y vont ! Parce qu'après tout, elles aussi, ont des ressources à revendre (matérielles et immatérielles), des projets à mettre en œuvre et des valeurs à défendre.

Elles sont là et sont prêtes à s'investir.

Elles se rendent disponibles.

Elles se mobilisent conscientes de ce qu'elles peuvent apporter : connaissance des dossiers de fonds, expertise de terrain, softkills au rang desquels l'empathie, la capacité à résoudre des conflits, le sens du collectif qui seraient typiquement féminin, dit on.

Car oui, les femmes ne sont « acceptées » que parce qu'elles peuvent apporter au moins autant si ce n'est plus que leurs homologues masculins. Et même là, une fois les preuves faites, les plus audacieuses se heurteront assez vite au plafond de verre¹ tandis que la majorité des autres seront retenues sur un plancher collant².

Encore aujourd'hui, malgré les lois sur la parité, sur l'égalité femmes/hommes, dans ce qu'il est convenu d'appeler la société civile, les femmes ont difficilement accès aux responsabilités :

- **20% de femmes sont maires**³ alors qu'elles représentent plus de **42% des élus municipaux** ;
- **15,6% sont présidentes d'Université**⁴ alors qu'elles représentent **40% des 48000 enseignants chercheurs universitaires**⁵ ;
- **27% de femmes siègent au sein des CESER** (Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux)⁶ qui sont censés représenter **une société aujourd'hui composée de plus de 51% de femmes**⁷.

Alors oui, « les femmes sont présentes aux premiers échelons de la représentation, (mais) plus on progresse dans la hiérarchie des mandats, moins ils sont féminisés ».

**Les postes de direction leur échappent.
Une fatalité ?**

**Le leadership serait-il une question
de genre ? Serait-il le résultat de facteurs
objectifs et historiques tenaces ?**

Le cumul des deux ?

Dans le monde syndical professionnel, des réponses sont à chercher du côté de la « prégnance du modèle masculin patronal pour lequel l'accès des femmes au travail et a fortiori au syndicalisme » n'allait pas de soi.

Par ailleurs, des facteurs plus stratégiques et politiques, liés au mode de fonctionnement des syndicats eux-mêmes, peuvent être relevés.

Les syndicats, coincés dans une ambivalence entre défense des droits des femmes et maintien des modèles et coutumes masculins, ont favorisé par exemple :

- **le cumul de mandats en nombre** (pour comprendre les dossiers, mieux vaut avoir des oreilles à plusieurs endroits et c'est ainsi que l'on se retrouve devoir siéger dans une multitude d'assemblées)
- **le cumul des mandats dans le temps** (se former pour comprendre les rouages exige du temps et de gravir les échelons un par un, tout

d'abord locaux, puis départementaux voire régionaux puis nationaux)

- **le rôle des réseaux de « cooptation »** qui reste très fort dans le monde syndical et politique et bien sûr au détriment des femmes ;

- **l'inadaptation du mode de fonctionnement des syndicats** : réunions présentesielles (souvent à Paris) qui débordent sur le temps de travail (en journée) ou sur le temps familial (soir et week-end)

- **la « professionnalisation » des élus syndicaux**, qui les éloigne de leur activité professionnelle, du collectif de travail et des réalités de leur métier que les femmes refusent plus fermement que les hommes (ah ce fameux syndrome de l'imposteur !)

L'ensemble de ces modes de fonctionnement ont donné à l'engagement syndical l'image d'un véritable « sacerdoce ». Ce surinvestissement, développé par les hommes, a eu pour résultat d'éloigner durablement les femmes des hiérarchies syndicales.

**Fort de ces constats,
le SFCD a été créé en 1935,
afin de promouvoir
non seulement la place
des femmes dans
la profession mais aussi
au sein de notre société.**

Il a toujours été soucieux de protéger les femmes, de favoriser leur expression sur les enjeux majeurs de la société et de la profession.

Depuis plus de 80 ans, il regroupe donc des femmes chirurgiens-dentistes, étudiantes, retraitées, en exercice et ce quel que soit leur mode d'activité.

- Grâce à cette structuration non mixte, il a pu naturellement s'intéresser à leurs revendications, qui étaient ignorées des

autres syndicats dirigés par des hommes: **droits pour leurs conjoints** survivants ou **leurs enfants**, droit à **une retraite bonifiée** en fonction du nombre d'enfants, amélioration de la **couverture maternité**, droit à la **parentalité**.

● Il a aussi pu porter **une vision féminine sur des sujets de santé publique** tels que la prévention⁸ ; de société comme la lutte contre les violences faites aux femmes⁹ ou l'éco responsabilité¹⁰ ou encore le respect de la dignité humaine et du secret médical¹¹.

● Il a également la particularité d'avoir **une gouvernance exclusivement en activité et féminine**.

Nous venons de voir, que, si des quotas ou des volontés fortes relatives à la promotion des femmes dans la société ne sont pas mis en place, les femmes n'accèdent que très peu aux postes à responsabilité. Ainsi, le SFCD s'inscrit dans cette philosophie. Le SFCD a pris soin de veiller à ce que les cadres soient en activité afin de ne pas couper des réalités du cabinet. Il est également soucieux du respect de l'équilibre entre leur vie personnelle et engagement, afin de favoriser la prise de poste de commande par les femmes. Il peut ainsi les former aux réalités syndicales et leur permettre d'être très rapidement « opérationnelles ».

Ainsi, elles peuvent limiter dans le volume et dans le temps leur action, sans pour autant s'interdire des postes hauts dans la hiérarchie du SFCD. Le SFCD constitue pour elles également un tremplin vers des postes à responsabilité dans nos organisations professionnelles (ADF, UNAPL), mais aussi vers des responsabilités ordinales ou politiques.

Adhésion et gouvernance sont donc exclusivement féminines au SFCD.

Ce choix de mettre en avant les femmes dans

notre profession est permis par la liberté syndicale.

Notre nation, en élevant la promotion des femmes dans la société au rang des valeurs de la république, encourage également ce choix. Enfin, le SFCD a compris très tôt que la participation active des hommes pour les droits des femmes et des filles est déterminante et essentielle. Le SFCD s'est mobilisé depuis de très nombreuses années pour améliorer leur compréhension de ces enjeux dans notre profession et ainsi accroître leur engagement en faveur de l'égalité des femmes, avec son programme de supporters. Dans cette dynamique, le SFCD s'inscrit pleinement dans le programme HeForShe, déployé par l'ONU et repris par ONU Femmes France. Le SFCD accueille ainsi volontiers les hommes chirurgiens-dentistes qui soutiennent ses actions et participent, par leur engagement, à la promotion des femmes dans notre profession.

A l'évidence, le SFCD s'inscrit pleinement dans une logique de leadership au féminin.

Cette notion fait parfois sourire et d'autres fois carrément « grincer des dents ¹² ». Quoi qu'il en soit, elle permet toujours de poser de nombreuses questions et se retrouve régulièrement au cœur des débats sociétaux. Mais surtout, cette notion donne une réponse sans ambiguïté à ces questions : mais pourquoi un syndicat de femmes ? Pourquoi le SFCD existe-t-il encore ?

Alors oui, il faut oser le dire : les femmes n'ont pas encore gagné leur place, à part égale dans la société ; mais le SFCD s'emploie depuis plus de 80 ans à ce que cela change.

Merci à toutes et tous qui soutiennent cet engagement. Et pour ceux qui n'ont pas encore franchi le pas : **rejoignez-nous !** Tous unis, tous sensibilisés, tous acteurs.

Sylvie Ratier



1/ Le plafond de verre empêche les femmes d'accéder à des postes au sommet de la hiérarchie.

2/ Le plancher collant retient les femmes à des fonctions les moins élevées de la hiérarchie.

3/ Source : Femmes et hommes, l'égalité en question Édition 2022, Insee Références paru le : 03/03/2022

4/ Source : HCE, juillet 2016

5/ Source : Note DGRH n°4 d'Avril 2021 sur la situation des femmes universitaires dans l'enseignement supérieur en 2020

6/ Source : HCE-Guide de la parité, février 2014

7/ Au 1er janvier 2022, la France compte 67,8 millions d'habitants, dont 51,7 % de femmes, INSEE, Femmes et hommes, l'égalité en question, Édition 2022

8/ En 2006 le SFCD a soutenu que le BBD devait être réalisé dans les cabinets dentaires par les chirurgiens-dentistes, puis plus récemment en 2018, le SFCD a proposé la création d'un Compte Personnel de Prévention qui a servi de support à la création de Mon espace santé en 2022

9/ Dès 2012, le SFCD s'est engagé dans cette cause et a permis aux praticiens d'être informés, formés pour repérer les violences faites aux femmes dans les cabinets dentaires grâce à son organisme de formation FFCD.

10/ Dès 2015, il publiait un ouvrage de référence sur le cabinet éco-responsable, dès 2016 il impulsait le premier colloque au Sénat sur les Perturbateurs Endocriniens en dentisterie et s'est intéressé aux impacts de l'environnement sur la santé humaine.

11/ Le SFCD se bat seul pour la préservation du secret médical à travers l'utilisation des codes de regroupement dans les devis dentaires ou contre la mise en place de chirurgiens-dentistes consultants dans les mutuelles.

12/ C'est quoi le « leadership au féminin » ? Marie Donzel, pour le webmagazine EVE 3 décembre 2021.

Les zones d'influence du sfcd



Les zones d'influence dans le secteur dentaire



Les zones d'influence au-delà du secteur dentaire

sfcd.fr



Tous unis, tous sensibilisés, tous acteurs.

Rejoignez le SFCD c'est utile !

interview

CÉLINE MAS

Présidente d'ONU Femmes France

**Qu'est ce qui vous a amenée à être présidente d'ONU Femmes France ?
Un déclic, une vocation ?**

J'étais déjà engagée pour l'égalité et les droits humains depuis plus d'une dizaine d'années en France. ONU Femmes France s'inscrit dans cette continuité avec la particularité d'être une structure internationale. En revanche, je n'avais pas en tête d'être Présidente et je ne l'ai pas cherché. Mais quand cette opportunité s'est présentée, je me suis dit que je ferai tout pour être à la hauteur et utile.

Pour vous, quels sont les points de vigilance sur la place et le rôle de la femme dans notre société en ce début de XXI^e siècle ?

Les points de vigilance sont toujours les mêmes malheureusement. À tous les niveaux de la société, l'égalité n'est pas réelle et l'ODD 5 (Objectif de développement durable) est loin d'être sur la bonne voie. Selon une étude récente¹ notamment conduite par ONU Femmes, il faudra encore 300 ans pour parvenir à l'égalité des sexes. Ce rapport très complet met en avant des chiffres qui font froid dans le dos : la pauvreté explose, 383 millions de femmes et de filles vivent dans l'extrême pauvreté à l'échelle mondiale, les femmes ont perdu un revenu estimé à 800 milliards de dollars US en 2020 en raison de la pandémie ; il y a maintenant plus de femmes et de filles qui sont déplacées de force que jamais auparavant (environ 44 millions) ; plus de 1,2 milliard de femmes et de filles en âge de procréer (de 15 à 49 ans) vivent dans des pays et des régions où une restriction est imposée à l'accès à un avortement

sûr. En France, 79 féminicides ont eu lieu depuis le début de l'année. Les crises en cascades ces derniers mois assombrissent ce tableau. C'est pourquoi ONU Femmes conduit des programmes d'impact partout dans le monde comme en Afghanistan, RDC (République Démocratique du Congo), Syrie, Haïti, Ukraine etc...

Pour vous, quelle place pour les hommes dans la lutte pour l'égalité, la parité et contre les violences ?

Elle est absolument essentielle. L'égalité n'est pas un sujet de femmes ou d'hommes. Les sociétés les plus égalitaires sont aussi les plus avancées en matière de droits humains au global. Nous avons besoin de l'engagement des hommes dans cette cause pour que la donne change. Je les invite à rejoindre notre programme HeForShe² !

1/ Communiqué de presse : Il faudra encore des siècles pour parvenir à l'égalité des sexes, prévient l'ONU dans un nouveau rapport - septembre 2022 - site des Nations Unies
2/ <https://www.onufemmes.fr/heforshe> - programme #HeForShe, ONU Femmes France

Céline Mas est entrepreneure sociale et écrivaine, membre du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes et Présidente d'ONU Femmes France.

Elle a milité pour la reconnaissance du féminicide dans la loi et est active sur la question de l'égalité femmes-hommes.

Agnès Giannotti est médecin généraliste dans le quartier populaire de la Goutte d'Or dans le 18^e arrondissement de Paris.

Elle vient d'être élue présidente de MG France, première femme à la tête du syndicat de généralistes, avec un bureau paritaire et un trio de tête entièrement féminin.



Quel est votre parcours syndical ?

On pourrait presque dire que je suis syndiquée depuis que je suis née. Quand j'étais stagiaire à l'hôpital, un médecin généraliste - adhérent à MG France - proche de l'endroit où j'exerçais à l'époque est venu me chercher pour que je le remplace dans son cabinet. Je suis adhérente à MG France depuis que je suis médecin car leur éthique correspond à mes engagements : les inégalités sociales de santé, un système de santé solidaire, la défense du métier de médecin généraliste, la prise en charge globale du patient. Pendant 20 ans, j'ai eu une activité qui était beaucoup plus associative. C'est-à-dire que j'étais adhérente à ce syndicat sans m'y investir pleinement : je ne participais qu'à certaines assemblées générales, de temps en temps !

À cette époque, j'étais surtout directrice bénévole d'une association de santé commu-

nautaire (dans les communautés africaines en France et en Afrique). Ce rôle me demandait beaucoup de temps (les projets, les rapports d'activité,...etc) et d'investissement.

En 2010, au bout de 15 ans d'associatif dont il me semblait avoir fait le tour, j'ai quitté ma fonction de directrice. A cette même époque, il y avait des choses qui ne plaisaient plus non plus à MG Paris. Le Président national du syndicat de l'époque est venu me rencontrer pour me proposer de prendre la tête de MG Paris. Il était tout naturel pour moi d'accepter cette proposition. Je suis donc devenue Présidente du département Parisien. Je me suis engagée de plus en plus et rapidement.

En tant que femme, avez-vous connu des barrières ou, au contraire, des tremplins pour occuper votre poste de nouvelle présidente d'un syndicat ?

Selon moi, devenir Présidente ou non d'un syndicat, n'est pas un sujet. J'ai été élevée dans une famille où ma mère a été nommée pour la première fois en France Présidente d'un tribunal de grande instance. Mon père était professeur d'éducation physique. Le fait que des femmes aient une responsabilité, donc un pouvoir, est un non-sujet... c'est juste logique. Je n'ai jamais eu à batailler contre quoi que ce soit parce que, pour moi, c'est une évidence. C'est important ! Si dans la tête d'une personne cela ne relève pas de l'évi-

interview

DR AGNÈS GIANNOTTI

Parité : évolution des statuts, un préalable indispensable !

dence, alors pour la personne qui est en face d'elle, ce ne sera pas une évidence non plus.

Je pense que le principal frein est dans la tête des femmes. Elles ont tendance à se mettre en tête qu'il faut faire face à de nombreux obstacles pour atteindre un poste à responsabilités. Je ne dis pas qu'il n'existe pas de freins du côté des équipes masculines en place, mais je pense que c'est un problème de leadership. On observe, dans de nombreuses structures, que les personnes de pouvoir ne veulent pas lâcher leur poste/position, aussi bien des hommes que des femmes. Pour ma part, je ne sais pas si cette tendance est plus masculine que féminine. C'est une question que l'on peut se poser.

Pour moi, travailler la relève dès le départ, c'est fondamental.

On ne peut pas prendre un poste à responsabilité quel qu'il soit sans avoir appris à le faire. Que ce soit dans l'associatif, ou dans le syndicalisme. Dans mon association, je dirigeais, je n'étais pas la présidente mais je menais la barque depuis 15 ans ! J'ai appris à le faire progressivement. Prendre la parole en public, rédiger des lettres, des projets, animer des réunions, etc. Quand on sort des études, on ne sait pas le faire. Il faut donc faire ses classes !

« **Les choses qui s'apprennent avec la vie !** »
Et pour cela, il faut des personnes qui vous mettent le pied à l'étrier et qui vous passent le relais progressivement. Pour la bonne santé des

syndicats, il est nécessaire que les personnes, dès leur prise de fonction, pensent à la suite.

Quand j'ai pris mes fonctions de Présidente du département parisien en 2011, il existait un groupe MG Femmes dont je faisais partie sans toutefois partager totalement leur démarche. En revanche, je pense qu'il est nécessaire que les femmes prennent du pouvoir dans les syndicats majoritaires.

Un autre élément non sans importance et qui a été d'une grande aide pour MG France et les femmes fut que notre ancien Président - Jacques Battistoni - ait décidé de faire entrer les femmes en masse au Bureau pendant son mandat.

Pour espérer obtenir plus de représentation féminine au niveau national, il fallait nécessairement un changement des statuts au niveau des syndicats tant nationaux que départementaux, ce qui a été fait il y a 7 ans. Comme notre bureau national est élu par le comité directeur* et au sein de celui-ci, la parité a mis un peu de temps pour s'installer au national. Nous avons pu, alors, passer d'un Bureau non paritaire (avec une seule femme à son bord) à un bureau majoritairement féminin (6 femmes et 5 hommes), mais pas aux principaux postes. Le Président et le Secrétaire Général sont partis à la retraite : nous sommes maintenant 3 femmes à la tête de MG France : Marguerite Bayart, 1ère Vice-Présidente, Alice Perrain, Secrétaire Générale et moi-même Présidente. Nous sommes le même

nombre de femmes et d'hommes au sein du bureau mais les femmes sont maintenant aux postes de direction.

Selon vous, quelle place et quel rôle doivent avoir les ordres et les syndicats dans le paysage de la santé publique en ce début de XXI^e siècle ?

Les ordres ont un rôle éthique et déontologique. Ils n'ont pas à prendre de rôle politique. Les syndicats, quant à eux, ont un rôle politique. Ils sont les représentants et les négociateurs de la profession.

En revanche, il faut souligner que parmi les syndicats des médecins, nous sommes les seuls, chez MG France, à regrouper exclusivement des médecins généralistes. Les autres sont pluri-catégoriels, à savoir médecine générale et autres spécialités. Il faut comprendre que la médecine générale n'a ni les mêmes enjeux ni les mêmes problématiques que les spécialistes. Nous avons une logique globale d'accompagnement et de suivi des patients et c'est ce qui biaise la prise en compte des médecins généralistes par les pouvoirs publics où la logique en silo par spécialité, vision hospitalière, est prégnante.

*Comité directeur MG France regroupe une cinquantaine de membres élus par l'assemblée générale et leurs représentants des départements/régions

interview

SANDRINE BAUMANN-HAUTIN

Cheffe pâtissière et femme de santé 2022

Quel a été votre parcours dans le milieu de la pâtisserie qui a la réputation d'être fortement empreint de machisme ?

Je suis issue d'une famille de pâtisseries boutique, à Beauvais dans l'Oise. Mon grand-père et mon père étaient pâtisseries, j'ai donc grandi dans la pâtisserie familiale, et aidé, dès mon plus jeune âge à la boutique et au salon de thé. Je me suis d'abord lancée dans des études de biochimie, pour ensuite plus tardivement passer un CAP cuisine et une mention complémentaire de desserts de restaurant.

Passionnée de desserts à l'assiette, j'ai donc suivi le chemin de la pâtisserie de restauration gastronomique, tout en sachant que cela serait beaucoup plus difficile, le travail en brigade étant, surtout il y a quelques années, très masculin et machiste. Mon fort caractère et ma détermination ont compensé mon 1,50 mètre, plutôt handicapant pour s'imposer, si vous ajoutez à cela le fait d'être une femme.

Le fait est qu'avec beaucoup de travail, persévérance et sacrifices, je suis très vite passée de 1/2 cheffe de partie à cheffe pâtissière, mon dernier poste étant cheffe pâtissière chez Maison Rostang, 2 étoiles Michelin, Paris 17^e.

Passionnée de concours, et sachant parfaitement que cela m'aiderait dans mon parcours, j'ai participé à différents concours en cuisine et pâtisserie, le plus important étant le Championnat de France du Dessert, dont je suis ambassadrice aujourd'hui, et qui m'a vraiment permis de conforter ma place dans le milieu.

Mon parcours a été difficile, compliqué et la réalité est que pour une femme cheffe il faut travailler trois fois plus, toujours justifier ses compétences, tout au long de sa carrière pour être reconnue et exister. Faire le choix aussi de rester fidèle à ses valeurs, et à soi-même ne simplifie pas le chemin.

En posant un regard sur ces années de travail,

Je suis fière d'être actuellement à ce stade de ma carrière, la seule femme cheffe pâtissière avec cet engagement dans le secteur de la santé.

- **Cheffe Pâtissière & Fondatrice de Saln Pâtisserie Santé**
- **Ambassadrice du Championnat de France du Dessert**
- **Révélation Femme de Santé 2022**
- **Finaliste au Concours Food Creativ 2022**
- **Finaliste au Concours Goûts & Santé 2022**
- **Top 100 des Meilleures Initiatives à Impact positif – Les Lauriers de la Transition Alimentaire 2022**

Aujourd'hui le milieu est toujours aussi compliqué mais différent de par la médiatisation de nos métiers qui fait que beaucoup de chefs ont des égos plus importants que leurs compétences.

Votre implication auprès des patients atteints d'un cancer : un déclic ou une vocation ?

Mon implication désormais auprès des patients atteints de cancer a été la conséquence d'un déclic suite à deux événements dans mon parcours professionnel et vie personnelle.

Le premier a été en 2018 mon AVC occulaire. A ce moment-là j'étais en poste au sein d'un groupe international, Barry Callebaut, en tant que cheffe pâtissière à la Chocolate Academy Cacao Barry Paris. Le second a été dans la continuité en 2019, le cancer de mon meilleur ami, chef également. Mon rapport à la santé a complètement basculé, et je me suis fortement intéressée à la cancérologie, les traitements médicaux, les soins de supports, les effets secondaires, tout comme à la nutrition, et l'impact des sucres, même si ma démarche depuis des années à toujours été de désucre ma pâtisserie et travailler les fruits et légumes.

Je quitte donc mon poste 2 semaines avant le premier confinement et fais le choix de prendre une nouvelle direction pour un avenir qui aura du sens, individuellement et collectivement, faire changer les comportements, mettre mes compétences professionnelles dans une démarche plus responsable, innovante, accompagnante.

Je me lance dans la création d'ateliers pâtisserie santé, dans les structures de santé, en cancérologie, en travaillant directement avec les équipes de soignants et les patients.

Ces ateliers ont pour but de redonner aux patients du plaisir, du goût, l'envie de manger, de préparer, avec des recettes simples, rapides, équilibrées et gourmandes, adaptées à tout budget et aux effets secondaires dus aux traitements.

Aujourd'hui, je me sens complètement alignée avec moi-même, épanouie, malgré les difficultés rencontrées au quotidien. Ces ateliers m'apportent un regard sur la vie, la docilité, l'humain complètement réel, parfois brutal, mais porteur d'espoir et de luminosité. Des rencontres humaines exceptionnelles, des parcours de vie parfois difficiles, et des charges émotionnelles uniques.

Cet engagement auprès des patients implique un dépassement de moi-même et une remise en question de chaque instant, puisque ces ateliers me portent en dehors de ma zone de confort et me font évoluer dans un nouvel écosystème. Ce sont beaucoup d'heures de recherches et de développement pour arriver à créer des desserts avec de nouvelles matières premières, une nouvelle façon de réfléchir, de travailler, avec beaucoup de temps et d'écoute également accordés aux patients.

J'ai trouvé ma place dans mon domaine professionnel, avec un retour de créativité et de projets et j'en suis très heureuse aujourd'hui.

Selon vous, comment faire pour que l'alimentation joue le rôle majeur qui est le sien dans la santé publique ?

Je ne vais pas rentrer dans un débat inutile sur les produits ultra-transformés, la malbouffe et la guerre des prix des industriels de l'agro-alimentaire. La suggestion de Thierry Marx de surtaxer les produits ultra-transformés et agir sur l'éducation serait déjà une première réponse et je suis complètement alignée et engagée dans ce sens. L'alimentation doit être au cœur de la prévention en termes de santé publique, et embarquer tous les acteurs du secteur alimentaire, en plus de ceux du secteur médical.

Pour recentrer sur la pâtisserie au sens large, mon domaine de compétences et d'intervention : avec mes ateliers de pâtisserie santé, j'interviens à un niveau de prévention tertiaire en agissant sur les complications ou risques de récidence de la maladie ; alors qu'il est également possible d'intervenir à un niveau de prévention primaire, c'est-à-dire en amont de la maladie, en agissant sur les facteurs de risques modifiables, en l'occurrence l'alimentation.

Aujourd'hui 20 millions de personnes en France, soit 30% de la population, sont atteintes de maladies chroniques, comme le diabète type 3 et le cancer (lien direct avec sucres et pâtisserie) dont l'un des co-facteurs de risque est l'alimentation.

Il est donc urgent de changer les paradigmes : en faisant évoluer d'un côté dans le secteur de la pâtisserie, l'exercice de mon métier avec plus de sens, d'engagement, responsabilité et d'un autre côté les référentiels d'apprentissages en pâtisserie avec un module santé (c.a.d en intégrant les notions d'index glycémique, nouvelles matières premières, apports nutritionnels et recettes adaptées) pour sensibiliser et prévenir

des maladies chroniques. De plus il est également urgent et impératif de laisser place à des projets innovants allant dans ce sens, plus précisément « de l'entreprenariat à Impact », pour un développement inclusif et durable de la société, d'autant plus s'ils sont portés par des femmes dirigeantes.

Dans le développement de mon entreprise Saln Pâtisserie Santé, je tends vers un projet novateur à impacts positifs :

social, sociétal, environnemental, qui apporte une solution concrète à la société actuelle et de demain.

Un projet unique en France avec pour volonté d'accompagner, former et sensibiliser. Je lance donc un appel à associés, investisseurs, business angels qui auraient cette même volonté collaborative, résiliente et bienveillante afin que l'alimentation devienne le cœur de notre santé de demain !

Sandrine Baumann-Hautin est cheffe pâtissière et est l'une des 13 femmes de santé

2022. Suite à un parcours intense dans la pâtisserie de restauration gastronomique et étoilée, puis au sein d'un groupe international en tant que cheffe pâtissière, deux événements (son AVC oculaire en 2018 et l'annonce du cancer de son meilleur ami en 2019), l'ont incitée à envisager son avenir professionnel différemment. Elle fait alors le choix de prendre une nouvelle direction pour un avenir qui aura du sens, individuellement et collectivement, faire changer les comportements, mettre ses compétences professionnelles au service d'une démarche plus responsable, innovante et accompagnante. Elle se lance dans la création d'ateliers pâtisserie santé, dans les structures de santé, en oncologie, en travaillant directement avec les équipes de soignants et les patients. Ces ateliers ont pour but de redonner aux patients du plaisir, du goût, l'envie de manger, de préparer avec des recettes simples, équilibrées et gourmandes, adaptées à tout budget et aux effets secondaires dus aux traitements. Souhaitant aller plus loin dans sa démarche d'une pâtisserie saine et gourmande, elle décide de créer fin 2021, sa start-up « Saln Pâtisserie Santé », concept unique associant le domaine de la pâtisserie et celui de la santé en mettant l'humain au cœur des activités.

lien

ÉCOLOGIE ET FÉMINISME



Existe-t-il un lien entre l'écologie et le genre ? Est-ce que la crise climatique et la transition écologique sont liées aux inégalités de genre ?

Tout le monde connaît le réchauffement climatique qui est l'augmentation de la température moyenne à la surface de la terre au cours du XX^e et XXI^e siècle attribué aux émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine. 90% de ces gaz sont le dioxyde de carbone (CO₂) et le méthane émis par la combustion des énergies fossiles (comme le charbon, le pétrole et le gaz naturel), aidé par l'agriculture, la déforestation et la production industrielle.

Tout le monde connaît les effets du changement climatique, que sont l'augmentation du niveau de la mer (par la fonte des glaciers), la diminution de la biodiversité, l'augmentation des événements climatiques extrêmes (sécheresse, incendies, inondations, ouragans)...

Ces phénomènes entraînent des migrations de population, dont la vie dépend fortement de ces ressources naturelles.

Mais saviez-vous que les femmes sont les principales victimes du changement climatique ?

- **80% des migrants climatiques sont des femmes** et des filles (qui en situation de migration sont plus souvent victimes de violences).
- **96% des victimes des inondations sur les îles Salomon** en 2014 étaient des femmes et des enfants.
- **2/3 des emplois perdus après l'ouragan Katrina** concernaient les femmes.

En effet, de nombreux acteurs internationaux (GIEC, COP, ONU, G7 ...) ont démontré un

impact différencié des questions environnementales et climatiques sur les femmes et les hommes.

« *Les femmes n'ont pas accès ou ne peuvent pas facilement accéder à des fonds pour couvrir les pertes liées aux violentes intempéries et pour recourir aux technologies d'adaptation. Les femmes sont également victimes de discriminations dans l'accès à la terre, aux services financiers, au capital social et à la technologie* »⁽¹⁾

La question du genre s'impose donc dans les débats sur l'environnement.

« *Le changement climatique ne fera que creuser les inégalités, et le risque existe que les politiques en matière de changement climatique aient également un impact négatif sur l'équilibre entre les sexes ainsi que les droits des femmes, si elles ne tiennent pas compte d'emblée de la discrimination fondée sur le sexe.* »⁽²⁾

Cependant, elles sont encore trop peu associées à l'élaboration des solutions :

- Les indicateurs liés à l'environnement concernant spécifiquement les femmes et les filles ou nécessitant une ventilation par sexe ne représentent **que 3% des 231 indicateurs des ODD** - Objectifs Développement Durable (OCDE ONU Femmes).
- **35%** des membres des délégations permanentes à la COP 26 sur le climat étaient des femmes.
- **20%** des maires des communes rurales et **18%** des maires des communes urbaines sont des femmes.
- **18%** des emplois "verts" en France sont occupés par des femmes.

Les données disponibles, les études de cas, les enquêtes ont montré que face à une situation

causée par le réchauffement climatique, les femmes qui ont un savoir-faire local, à qui on a permis une représentation politique et qui ont été impliquées dans les décisions, à qui on a permis un soutien financier et une autonomie dans l'entrepreneuriat, ont pu sauver leur habitat et leur mode de vie de manière durable.

Si le terme « d'écoféminisme », qui nous vient de France et est attribué à l'écrivaine, philosophe, militante féministe et écologiste Françoise D'Eaubonne (1920-2005), liant la destruction de la nature et l'oppression des femmes est aujourd'hui auréolé de souffre, nous ne pouvons plus nier, le lien entre inégalité de genre, crise climatique et transition écologique.

Il semblerait, comme toujours, qu'une des solutions soit l'éducation et l'autonomisation sociale, économique, politique et culturelle des femmes...

Dr Marion Lagunes

1) programme des nations unies pour le développement, genre et changement climatique-vue d'ensemble des liens hommes femmes et le changement climatique 2017)
-> Les 17 objectifs de Développement Durable des Nations Unies d'ici 2030 : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objec-tifs-de-developpement-durable/>
2) Résolution du Parlement européen du 20 avril 2012 sur les femmes et le changement climatique
-> https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-7-2012-0049_FR.html
xx) - saisine «inégalité de genre , crise climatique et transition écologique» pour le CESE (rapporteur Antoine Gatet et Mme Aminata Niakate) 2022
-> <https://www.lecese.fr/travaux-du-cese/saisines/inegalites-de-genre-crise-climatique-et-transition-ecologique>
xx) - site de l'OCDE
-> <https://www.oecd.org/fr/>
xx) - wikipedia
xx) -wikigender (plateforme en ligne qui partage données et solutions afin de faire avancer l'égalité hommes femmes)
-> <https://www.wikigender.org/fr/statistiques/>
xx) - Wikigender - article : le changement climatique et les oasis tunisiennes de Tozeur : une opportunité pour renforcer le leadership et l'activité économique des femmes (oct 2019 par secrétariat de la fondation des femmes et l'euro-méditerranée)
-> <https://www.wikigender.org/fr/wikille-changement-climatique-et-les-oasis-tunisiennes-de-tozeur-une-opportunit%C3%A9-pour-renforcer-le-leadership-et-lactivite-economique-des-femmes/>

anniversaire

SFCD / MIPROF

10 ans de collaboration avec la MIPROF. En 2022, où en est-on ?

Entre le SFCD et la MIPROF c'est une grande histoire. Depuis maintenant 10 ans, ces deux structures luttent conjointement contre les violences intrafamiliales. On vous raconte !

À l'heure où les violences conjugales et sexuelles sont élevées au rang de priorité nationale et défendues par de nombreux médias, entreprises, associations et collectifs... les différentes branches du secteur de la santé ont également mis le pied à l'étrier pour sensibiliser les professionnels médicaux au repérage et à la prise en charge de ces victimes.

Origine du projet

Le SFCD exprime haut et fort ses convictions pour garantir une santé bucco-dentaire au service de toutes et tous. Et pour cause, cela fait 10 ans que le SFCD participe activement sur l'une de ses ambitions : la lutte contre les violences faites aux femmes, à travers l'information et la formation. Ce travail provient de la rencontre du 25 novembre 2012 entre Marie Brassat, alors membre du bureau national du SFCD, et Ernestine Ronai, figure emblématique dans la lutte contre les VFAP¹ et coordinatrice nationale de la MIPROF².

L'histoire se poursuit en 2013, avec la participation de cette dernière au séminaire de Printemps du SFCD à Lille. Le but de sa visite était de leur présenter sa mission et son projet. Peu de temps après, en 2014, à la demande de la MIPROF et sous l'impulsion du SFCD, un groupe de travail sur le thème de la « prise en charge des femmes

victimes de violences au cabinet dentaire » fut créé. C'est à cette occasion que nous avons réfléchi ensemble à la mise en place d'outils directement utilisables pour les chirurgiens-dentistes dans les cabinets.

Première victoire cette même année pour la MIPROF, la loi du 04 août rend la formation obligatoire « prise en charge des femmes victimes de violences au cabinet dentaire » pour tous les professionnels de santé. En 2016 a lieu la première formation des « référent.e.s violences » organisée par la MIPROF au **Ministère de la Santé**. Le SFCD intervient en tribune, son travail et son implication sur ce dossier sont salués. **Le SFCD devient le premier acteur de la prise en charge des violences faites aux femmes pour les chirurgiens-dentistes**, confortant ainsi sa motivation à monter et à défendre de nouvelles actions.

Dès 2016, FFCF, l'organisme de formation du SFCD, met en place des formations locales et en présentiel afin de former les chirurgiens-dentistes, avec pour objectif : former 100% des cabinets dentaires. Dans le même temps, le dossier « prise en charge financière des séquelles bucco-dentaires lors des violences intrafamiliales » est impulsé.

L'histoire se poursuit en 2022... le SFCD est à nouveau entendu ! Nathalie Delphin est nommée « Femme de santé 2022 » par le collectif Femmes de Santé pour son action politique : « prise en charge financière des séquelles bucco-dentaires lors des violences intrafamiliales »³. Ces violences fréquentes, encore mal comprises et très peu punies,

entraînent de graves conséquences spécifiques sur la santé des victimes.

Bilan du SFCD : où en est-on en 2022 ? Que reste-t-il à faire ?

La mobilisation sur ce sujet reste une évidence. Poursuivre la **formation sur ce sujet localement et en présentiel**. L'équipe dentaire bénéficie ainsi d'un encadrement de proximité grâce à ses intervenantes composées d'une psychologue, d'une juriste, et d'un chirurgien-dentiste référent « violences ». Ces échanges privilégient une meilleure connaissance des réseaux locaux de prise en charge des victimes, une expression libre, sereine et adaptée aux besoins de l'équipe dentaire pour une meilleure prise de conscience de ce fléau.

Obtenir pour les victimes une **juste réparation financière des séquelles bucco-dentaires**. Cette évidente injustice doit être corrigée. Le SFCD s'y emploie.

C'est en étant « tous unis, tous sensibilisés, tous acteurs » que nous avancerons dans cette lutte..

Aurélie Albac

^{1/} Violences Faites aux Femmes

^{2/} Mission Interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains

^{3/} Dossier complet à retrouver sur le site <https://sfcd.fr>

interview

Dr Clémence Bertrand, membre du CA de SFCD et du bureau de FFCD

En tant que cadre régionale SFCD, que vous apporte votre engagement au quotidien ?

Être cadre SFCD, c'est bénéficier de la bienveillance des autres cadres, et répercuter cette bienveillance sur les adhérentes et supporters bretons qui en auraient besoin. C'est très gratifiant d'apporter son aide à des consœurs/confrères, même s'il ne s'agit parfois que de soutien moral.

Je suis rassurée de voir que l'on est beaucoup à partager la même vision de notre belle profession.

Entre les a priori de l'opinion publique, ce qu'on lit parfois sur les réseaux sociaux, on peut vite

se sentir dévalorisée en tant que professionnelle. Savoir que l'on est nombreux à mettre le bien-être du patient et du praticien au centre de notre pratique, à se soucier du secret médical, et à défendre tant d'autres valeurs chères au SFCD me conforte dans ma façon d'exercer.

Il me semble également important de se tenir au courant des actualités de notre profession, qu'elles soient politiques, réglementaires, ou autres. Les différents échanges entre les cadres permettent d'avoir un œil sur ce type d'information.

Que pensez-vous apporter au SFCD, à la profession, à la santé publique, aux femmes ?

En tant qu'élue URPS, je représente le SFCD et participe donc à la reconnaissance de sa légitimité, notamment auprès des

autres syndicats. Ainsi, les valeurs qui m'ont fait choisir le SFCD et qui me sont chères peuvent peser encore un peu plus sur les différents débats concernant notre profession, et le domaine de la santé en général. Il me paraît également important de montrer qu'on peut être une femme, jeune, avec des idées intéressantes, et avoir envie de s'impliquer pour les autres sans pour autant avoir à le faire « en coulisses ».

Pouvez-vous nous faire un retour d'expérience sur votre implication dans l'organisation des soins au niveau local (expérimentation régulation centre 15) ?

La régulation des urgences au SAMU est extrêmement enrichissante.

Au niveau professionnel d'abord : elle permet de sortir de la routine quotidienne du cabinet. Petit à petit, on devient incollable sur le questionnaire d'anamnèse de l'urgence !

Plus globalement, je pense que c'est aujourd'hui un outil indispensable dans le système actuel des soins bucco-dentaires. Cela donne des informations sur la démographie des praticiens. On apprend à repérer, à l'échelle du département, les zones en tension. En Ille-et-Vilaine, nous sommes 11 régulateurs et réalisons chacun entre 6 et 8 journées au SAMU chaque année (de 8h à 18h).

Tout le monde semble satisfait de ce fonctionnement: les praticiens de garde n'ont plus le téléphone et le planning à gérer, les patients sont pris en charge de façon adaptée selon le besoin immédiat. Le personnel du SAMU a enfin une réponse à apporter aux personnes souffrant de douleurs dentaires.

Je suis diplômée de la faculté de Rennes depuis 2015. Bretonne depuis toujours, j'ai choisi de m'installer juste à côté de Rennes il y a 3 ans. **Je suis membre du CA de SFCD et du bureau de FFCD. Je porte fièrement les couleurs du SFCD à l'URPS Bretagne, puisque j'y ai été élue l'année dernière.**

Côté passions, j'aime voyager et passer du temps à préparer mes vacances ; je tiens d'ailleurs un modeste blog de voyage. Je joue du piano depuis que j'ai 7 ans et, depuis le COVID, je me suis mise à la couture (et j'adore ça !)

Dr Marion Lagunes, référénte nationale violence faites aux femme SFCD, Présidente du FFCD

En tant que responsable du dossier violences faites aux femmes, que vous apporte votre engagement au quotidien ?

Une femme sur 10 est ou a été victime de violences dans sa vie. Nous en croisons tous dans notre vie privée ou professionnelle. En tant que responsable du dossier "lutte contre les violences faites aux femmes", cela me permet de mieux accompagner ces femmes, tant dans le dépistage que dans l'écoute et l'orientation. Mon expertise permet une petite aide, tel le colibri, à des amis, des confrères et consœurs, et des patientes.

Que pensez-vous apporter au SFCD, à la profession, à la santé publique, aux femmes ?

Je dirai que je suis un maillon de la chaîne.

Pour SFCD : je fais le lien

Le travail en réseau est indispensable. Les liens entre syndicat, ordre, URPS, MIPROF, UNAPL permettent une meilleure connaissance du dossier et un travail en coopération est plus efficace. A l'image des associations d'aide aux victimes (CIDFF par exemple) qui travaillent étroitement avec la police, la gendarmerie, la justice, d'autres professionnels de santé, des acteurs sociaux, tous nécessaires à la prise en charge globale des femmes victimes de violences.

Pour la profession et la santé publique, un mot : FORMATION

Les conséquences sur la santé physique et psychologique des violences sont nombreuses. La santé orale étant le reflet de la santé générale, le rôle

du chirurgien-dentiste est prépondérant. La formation de tous les professionnels est donc indispensable afin de répondre à cet enjeu de santé publique qui touche femmes, hommes et enfants.

En animant des formations à destination de l'équipe dentaire avec FFCD, des référents violences avec la MIPROF, des libéraux avec l'UNAPL, des autres professionnels de santé avec le CHU de Bayonne, cela me permet de mieux faire connaître le rôle du chirurgien-dentiste.

Pour les femmes : je leur conseille de nous rejoindre, nous avons besoin d'elles, de leur talent qui ne cherche qu'à s'exprimer.

Le SFCD et FFCD m'ont permis d'apporter ma pierre à l'édifice.



Je suis née à Bordeaux en 1975, j'y ai fait toute ma scolarité.

Diplômée de l'université d'Odontologie de Bordeaux en 1999, j'ai partagé les bancs de la faculté avec Nathalie Delphin notre présidente et Marianne Franchi. De la même promotion, nous y avons participé ensemble à la vie estudiantine (organisation des soirées...) et universitaire (Conseil d'administration). Après remplacements et collaboration, je me suis installée en 2001, sur la côte basque dans un cabinet en libéral où j'exerce depuis, seule avec une assistante, en tant que chirurgien dentiste omnipraticienne. Détentrice d'un CES d'odontologie pédiatrique, je consacre une partie de mon exercice aux soins des enfants et des personnes en situation de handicap.

Syndiquée depuis 1999 au SFCD, je n'ai pris une part active qu'en 2017, après avoir élevé avec mon conjoint ma fille et mon fils (19 ans et 15 ans aujourd'hui).

Depuis élue au conseil d'administration de SFCD en 2017 j'y suis vice-présidente et référente "violences". J'ai été élue présidente de FFCD en 2019. Éluë à l'URPS Chirurgien-Dentiste de Nouvelle-Aquitaine de 2019 à 2022, je continue à y travailler en tant que praticienne volontaire pour le département des Pyrénées Atlantiques. Éluë au Conseil départemental du 64, j'y suis la référente "violences". Je participe également à la commission "égalité parité" de l'UNAPL.

Passionnée de théâtre, je joue dans une compagnie amateur depuis plus de 10 ans.

interview

Dr Claire Mestre, membre du bureau SFCD, rédactrice en chef de la revue IFCD

En tant que rédactrice en chef de la revue IFCD, que vous apporte votre engagement au quotidien ?

Mon engagement syndical, avant celui de rédactrice en chef, m'apporte beaucoup de connaissances. Je suis nettement plus au courant de ce qui se passe dans notre profession ou dans le domaine de la santé en général depuis que je suis cadre au SFCD ; et effectivement encore plus depuis que je suis en charge de la revue. Dès que je lis un magazine, que j'écoute la radio ou que je regarde la télé : j'ouvre toujours grand mes yeux ou mes oreilles car cela peut me servir pour une future idée d'article.

Le syndicat me permet aussi de faire plein de rencontres avec des adhérentes et supporters, des cadres d'autres syndicats, des annonceurs, des membres d'associations, etc... Je trouve toujours enrichissant de discuter avec des personnes d'horizons différents du mien.

Je me sens aussi beaucoup plus impliquée sur les événements qui nous arrivent. Avant le SFCD, j'avais l'impression que les textes de lois ou autres obligations nous tombaient dessus comme ça, brutalement, presque un peu par hasard.

Maintenant je sais que les choses se préparent bien en amont, et en général, le SFCD les voit arriver. J'aime à croire que ce n'est pas une fatalité et qu'en se serrant les coudes, on peut changer tout ça.

Le SFCD m'apprend aussi à travailler en groupe. J'apprends à écouter l'autre et à accepter de ne pas toujours avoir raison. Ne nous voilons pas la face : beaucoup d'entre nous ont choisi le métier de chirurgien-dentiste libéral pour être leur propre patron, pour ne pas avoir de compte à rendre et même pour certaines d'entre nous, pour travailler seule.

Je me sens aussi entourée par des amies. Un petit coup de mou ! Hop, un coup de fil à une copine du syndicat et ça repart !

Je suis syndiquée au SFCD depuis 2015. Je fais partie de l'équipe éditoriale de la revue IFCD depuis 2018 et j'en suis la rédactrice en chef depuis 2019.

Il m'a toujours semblé important d'être syndiquée. Mes parents, mon père chef d'entreprise d'une petite société d'informatique et ma mère secrétaire comptable salariée, l'ont toujours été et nous ont toujours exprimé à ma sœur et moi, l'importance de l'être. Non seulement pour être bien informé, mais aussi pour se sentir entouré, et faire bouger les lignes.

J'ai obtenu mon diplôme de chirurgien-dentiste en 2008. Je me suis donc naturellement syndiquée dès ma sortie de la faculté. Et bien entendu dans le syndicat majoritaire de l'époque puisque c'était le seul que je connaissais et qu'on m'a présenté !

Bien qu'exerçant dans un cabinet de groupe, je me sentais seule dans mon travail. Je ne me retrouvais pas dans ce syndicat, ni par les idées véhiculées, ni avec les adhérents. Oui je trouvais important d'être syndiquée, donc je renouvelais mon adhésion chaque année, mais je trouvais frustrant de ne pas me reconnaître dedans.

J'ai fait plusieurs formations avec FFCD sans savoir que cet organisme de formation avait un lien avec le SFCD. Les thèmes qu'ils proposaient me plaisaient, tout simplement ! Et là, ça a été l'illumination. Les consœurs que j'ai trouvées ont été accueillantes, bienveillantes même si j'étais syndiquée ailleurs et surtout elles partageaient mes idées. Je n'ai pas hésité longtemps avant de les rejoindre. Ravie aussi de me réconcilier avec la profession et de voir qu'il y avait des dentistes comme moi !

Donc rapidement aussi, je me suis impliquée dans cette vie syndicale épanouissante et je suis devenue cadre. Puis, de fil en aiguille, j'ai rejoint le bureau régional, puis le conseil d'administration, et l'équipe éditoriale de la revue, et enfin le bureau national.

L'engagement au cœur du **sfcd**

Que pensez-vous apporter au SFCD, à la profession, à la santé publique, aux femmes ?

Au SFCD, j'apporte du temps, beaucoup de temps !!!!

Toutes les cadres, nous faisons notre part, comme le colibri de la fable. Nous effectuons un travail de fourmis. Nous sommes toutes bénévoles, avec le cabinet d'un côté et la vie de famille de l'autre. Nous accordons toutes du temps au SFCD, qui nous est si cher, pour faire avancer les dossiers. Nous nous réunissons au moins trois fois par an : pour les journées des cadres, pour le séminaire de printemps et lors du congrès de l'ADF. Nous sommes heureuses de nous retrouver et ces rendez-vous nous permettent de faire le point sur nos dossiers. Chacune a sa compétence et rapporte aux autres ses avancées, mais aussi ses difficultés rencontrées.

Pour les items suivants, je ne dirai pas JE mais NOUS. Moi, je suis un colibri parmi les colibris.

À la profession et par extension à la santé publique, je ne sépare pas les deux. Si nous agissons pour la première, cela se répercute forcément sur la deuxième.

Nous apportons nos nombreuses valeurs humaines, dont la plus importante pour moi « le patient est au cœur de nos préoccupations ». La protection du secret médical quand nous disons NON au devis conventionnel tel qu'il existe aujourd'hui avec les codes affinés au lieu des codes de regroupements. Nous surveillons de près et nous alertons du potentiel danger des plateformes numériques en santé. Nous informons nos adhérents du mieux que nous pouvons via la newsletter, le site internet, la revue.

Avec le SFCD, nous nous battons pour que la santé et le soin ne soient jamais un commerce. Pour que le soin réponde au besoin médical du patient. Pour la prévention bucco-dentaire et la prévention en général. Pour la dent saine et non la couronne gratuite ! En Cobalt Chrome qui plus est, agent reconnu CMR* : seule couronne du RAC 0 pour les molaires avec la dernière convention 2018-2023.

Quand nous sommes les seules à demander l'inscription des centres dentaires au tableau de l'Ordre, afin que ces derniers soient régis par l'Ordre qui fait office d'arbitre pour le respect de la déontologie et de

l'éthique. Tout comme, nous sommes les seules, à dire NON aux dentistes consultants dans les mutuelles et OUI à une augmentation du nombre de dentistes conseils de la sécurité sociale. Nous œuvrons aussi pour l'écoresponsabilité et une vie sans perturbateurs endocriniens.

Aux femmes, via le FFCD, avec notre formation unique en présentiel à échelle départementale sur le dépistage et la prévention de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Ensuite avec le SFCD, deux autres exemples. En 1995, le SFCD a obtenu le congé maternité pour TOUTES les femmes non salariées, non agricoles. Et depuis 1935, le SFCD ne cesse de se battre pour que les femmes aient le droit de s'exprimer et d'occuper des postes à responsabilité.

Et le SFCD apporte aussi **aux hommes** ! Ne l'oublions pas ! Par exemple, cela paraît dur à croire mais à l'époque, seuls les orphelins et les veuves d'hommes chirurgiens-dentistes avaient droit à des indemnités de la caisse de retraite après le décès de monsieur. Quand les orphelins et veufs de femmes chirurgiens-dentistes, eux, n'y avaient pas droit. En 1935, un groupe de femmes s'est formé pour faire changer cela, le SFCD était né ! (1er syndicat de chirurgiens-dentistes en France). En 2022, il est toujours là et il reçoit le soutien des hommes pour que ses combats, dans le respect de ses valeurs, aboutissent.

En conclusion, je rappellerai à tous nos lecteurs que nous faisons un travail de fourmi, un travail collectif de qualité.

Notre argumentaire est parfaitement construit.

Nous effectuons un travail de veille constante et nous lançons des alertes. Alertes, pas toujours entendues au bon moment, malheureusement, mais nous sommes persévérantes et nous ne baissons jamais les bras.

Voici la grande force du SFCD !

Vous avez dit **Gencix** ?

Comment résoudre une bonne partie de nos urgences liées aux inflammations gingivales qui touchent actuellement 80% de la population adulte en France ?

LES INFLAMMATIONS GINGIVALES SONT SOUVENT LIÉES

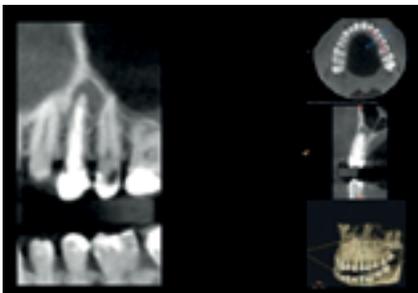
À UN DÉFICIT D'HYGIÈNE BUCCO-DENTAIRE DE NOS PATIENTS !

Exemple cas clinique :

Xavier, 54 ans, consulte avec une demande d'urgence pour une gêne occasionnelle mais régulière se traduisant par une hypersensibilité des dents et des gencives l'incitant à prendre rendez-vous.



Après examen clinique et radiologique, nous constatons une difficulté de contrôle de la plaque bactérienne et la présence de nombreuses reconstitutions à l'amalgames plus ou moins étanches ainsi qu'un granulome apical sur la 24 qui peuvent être la cause des hypersensibilités ressenties.



Xavier se brosse les dents deux fois par jour avec une brosse à dent souple et avec un dentifrice qu'il achète en pharmacie. Cependant, il n'utilise ni brossettes interdentaires ni bain de bouche.

Bilan de la première consultation :

L'inflammation visible traduit une forte dysbiose de son écosystème buccal car le passage de la brossette dans 3 ou 4 espaces provoque un saignement en nappe.

Conseils donnés au patient :

Continuer à utiliser son dentifrice avec sa brosse à dent souple mais, au préalable, celle-ci aura été trempée dans la solution de Gencix pour améliorer l'efficacité nettoyante de son dentifrice habituel sur les dents et sur les gencives.

Nous conseillons aussi le rinçage systématique avec Gencix après chaque brossage et le passage des brossettes interdentaires une fois par jour dans tous les espaces.

2^e rendez-vous (1 mois plus tard) :

Xavier ne se plaint plus d'aucune gêne et nous constatons une légère amélioration de son inflammation (photo 3) qui nous permettra de réaliser un détartrage dans de bonnes conditions c'est-à-dire sans douleurs et sans saignements.



Lors des rendez-vous suivants :

Comme Xavier a pris l'habitude d'utiliser Gencix au quotidien avec le passage des brossettes interdentaires, l'absence d'inflammation nous permettra d'entreprendre les travaux prothétiques et implantaire dans d'excellentes conditions avec la mise en place d'une couronne implanto-portée sur 24 et un onlay céramique sur 25.



Bon à savoir :

Gencix est disponible dans les 22 000 pharmacies de France, vendu avec son gobelet, dans son étui carton.

Son coût d'utilisation est inférieur à 0,15 € pour un bain de bouche quotidien.

Il permet de faire 120 bains de bouche, soit environ 2 mois d'utilisation biquotidienne

www.gencix.com



Conclusion :

Pour une hygiène bucco-dentaire complète, il faut un dentifrice au fluor pour la prévention des caries et un bain de bouche quotidien avec Gencix pour la prévention des inflammations gingivales occasionnelles.

En préconisant ce protocole à tous nos patients nous avons constaté une très nette diminution des urgences liées aux simples inflammations gingivales qui peuvent encombrer inutilement nos agendas déjà bien chargés.



Conflit d'intérêt :

L'auteur de cet article relatant le cas clinique de Xavier doit déclarer qu'il est aussi l'inventeur du Gencix.

Mais qu'est-ce que Gencix ? L'histoire débute en 1983, au détour d'un voyage en Afrique. Si vous souhaitez en savoir plus, elle est racontée sur notre site www.gencix.com.

Après 20 années de recherche en laboratoire et d'études prospectives (2001-2021), Gencix a trouvé sa place sur le marché de l'hygiène bucco-dentaire : il est un produit cosmétique d'usage quotidien.

On entend par produit cosmétique toute substance ou préparation autre que les médicaments destinés à être mis en contact avec les diverses parties du corps humain ou avec les dents et les muqueuses, en vue de les nettoyer, de les protéger de les maintenir en bon état, d'en modifier l'aspect, de le parfumer ou d'en corriger l'odeur ! Gencix remplit tous ces critères sauf qu'il ne parfume pas et c'est la raison pour laquelle aujourd'hui, nous préconisons de l'utiliser en mélange du dentifrice pour bénéficier de la synergie d'action qui existe entre l'effet nettoyant du Gencix avec le goût fraîcheur du dentifrice.

Cette poudre à diluer, 100 % naturelle à base d'extrait de feuilles de papayers permet de réaliser

un bain de bouche de rinçage, complémentaire du brossage avec un dentifrice classique. Une publication scientifique dans l'International Journal of Environmental Research and Public Health en novembre 2018 a confirmé l'efficacité de Gencix pour lutter contre les inflammations gingivales occasionnelles et la pertinence de son utilisation en bain de bouche de rinçage quotidien de façon préventive et au long cours.

Rappelons qu'aujourd'hui, les inflammations gingivales touchent 80% de la population adulte (source HAS) et elles ont un impact très délétère sur la santé bucco-dentaire et sur la santé générale. Les publications récentes ne cessent de rapporter les relations entre les inflammations gingivales et un certain nombre de maladies comme : la polyarthrite rhumatoïde, l'athérosclérose, l'hypertension artérielle, le risque d'AVC, le cancer du pancréas, le diabète ou encore la maladie d'Alzheimer. La prévention de ces inflammations au quotidien est donc fondamentale.

Alors, chères consœurs et chers confrères, en offrant à vos patients l'information nécessaire pour une hygiène bucco-dentaire complète, vous constaterez à quel point votre exercice quotidien sera simplifié.

Bien confraternellement,
Dr Christophe Binachon.

RÉGULATION

LA CARIE, UNE MALADIE SOCIO-ÉCONOMIQUE !

Régulation téléphonique des gardes régie par le Conseil Départemental de l'Ordre : témoignage du Dr Magali Fau Jurado

Dimanche dernier, j'ai effectué une régulation téléphonique des urgences dentaires.

Le but est de centraliser les appels et de donner des rendez-vous aux deux dentistes de garde afin que les patients, qui sont reçus, le soient dans les meilleures conditions possibles, pour eux et pour nos confrères.

Le Conseil de l'Ordre transfère à 8h00 les appels de son numéro vers le portable du dentiste de régulation.

Dès 8h00, le marathon commence. Je décroche le téléphone, pendant que, sans interruption aucune, d'autres numéros appellent en même temps. Je notais les numéros à rappeler - jusqu'à 11 personnes durant mon premier appel qui a duré 4 min 37.

À 11h36, j'ai pu, pour la première fois, me lever de ma chaise, ½ seconde. Ce dimanche, j'avais déjà répondu à 44 patients.

La réflexion que je me fais à chaque fois, c'est que la carie est vraiment une maladie socio-économique. Les patients qui appellent, ont pour la plupart un patronyme étranger, pas de moyen de locomotion pour accéder au cabinet de garde et surtout aucune notion de prévention ou de dépistage. La consultation annuelle de contrôle est remplacée par : « je n'avais pas trop mal depuis environ 4 mois mais depuis hier c'est devenu insupportable », « Je n'ai pas de dentiste habituellement » ou « mon fils a tout le temps des caries et des abcès »...

On prend de plein fouet ces appels de gens

en souffrance, en pleurs, qui attendent le top départ de 8h00 pour trouver une solution, autre que celle, largement répandue, de surdoser les antalgiques au mépris de leur santé, seule la douleur encombre leur esprit.

On cherche une solution, on tente de déterminer si le patient a une pulpite ou un abcès. On les case dans les petits rendez-vous que les praticiens de garde acceptent de réduire au strict minimum afin de voir un maximum de gens.

Dimanche à 14h17, j'ai clôturé le service de régulation.

Les deux dentistes de garde ont vu, à eux seuls, 53 patients dans la journée. Ils n'ont pas pu faire plus, malgré leur bonne volonté.

Alors oui, je me suis sentie utile, mais aussi tellement honteuse. Comment accepter de laisser des patients sans solution le samedi et le dimanche à partir de 14h ? Combien de temps les pouvoirs publics vont-ils faire l'autruche ? Pourquoi n'entendent-ils pas nos propositions de prévention ??

Pourquoi le CPP (compte personnel de prévention) reste-t-il dans les tiroirs ?

Je les vois bien nous dire qu'il faut faire plus pour gérer les urgences, et aujourd'hui c'est vrai. Mais allons-nous continuer dans cette spirale de soins, au mépris de la santé des Français et de la prévention ? Combien de temps avant d'aller droit dans le mur en attendant que les médias s'emparent du scandale pour nous reprocher à nous, dentistes, tous les maux de la terre ?

J'ai fait ma part dimanche, mais j'ai vraiment eu l'impression que les animaux de la forêt disaient au colibri de tout faire tout seul.

Quelques conseils pour les régulateurs, si dans votre département, c'est comme dans la Haute-Garonne

Conseil n°1 :

Les patients vont forcément tomber sur votre répondeur, c'est sûr.

Pensez à enregistrer un message la veille au soir afin de ne pas laisser vos coordonnées à tout le département. Personnellement, j'ai choisi de leur signifier que leur appel était pris en compte, et de les rappeler dans l'ordre. Le double appel a du mal à gérer 34 appels en même temps et pendant la première heure, c'est sans répit.

Conseil n°2 :

Masquez votre numéro !! (cf conseil numéro 1).

Conseil n°3 :

Imprimez des dizaines et des dizaines de feuilles de régulation

(au moins 60 pour la journée) vous n'aurez pas le temps de le faire pendant la régulation.

Et enfin, conseil n°4 :

Faites comme vous pouvez.

Je trouve que leur dire qu'on a pris leur appel en compte, qu'on les rappelle, et leur poser les questions essentielles : nom, âge, numéro de téléphone, traitement... permet de les faire passer du cerveau reptilien (j'ai mal, au secours aidez-moi, sinon je vais mourir ou pleurer) au cerveau cortical et cartésien.

*Dr Magali Fau-Jurado,
Chirurgien dentiste, Revel (31)*

L'EMPREINTE OPTIQUE : NOS LIMITES ? NO LIMIT ?

“Et toi, t’as une caméra ? Laquelle ? T’en es content ?”

Voici des questions types que peuvent échanger des dentistes lorsqu'ils se rencontrent.

Le numérique, le digital, la technologie assistée par ordinateur ont évolué, et le monde du dentaire n'y a pas échappé. C'est désormais tout un écosystème numérique presque sans limite qui est à notre portée. Ces avancées représentent une réelle innovation de rupture. Telle l'écriture qui définit la limite entre préhistoire et antiquité ou la découverte d'un continent qui met fin au Moyen-Age, il y a une ère avant et une ère après l'acquisition de la caméra.

Au début des années 2000, l'arrivée de nouvelles caméras de diverses marques a fait augmenter l'offre et par conséquent baisser les prix. Nous verrons que les limites d'utilisation ont encore reculé avec l'arrivée de nouveaux modèles ces quatre dernières années.

Même si chaque praticien doit avoir sa propre réflexion sur quelle caméra choisir en fonction de ses aspirations, il est nécessaire de se focaliser sur ses besoins de précision, de vitesse d'acquisition et d'ergonomie tant dans la prise en main que dans le cabinet.

Il est bon de se renseigner si le fournisseur propose une formation, si le support logiciel prévoit des mises à jour régulières, si ces dernières sont payantes, et si les fichiers sont dits « ouverts » même s'ils le sont quasiment tous désormais.

Finalement, le prix doit rester le critère le moins déterminant.

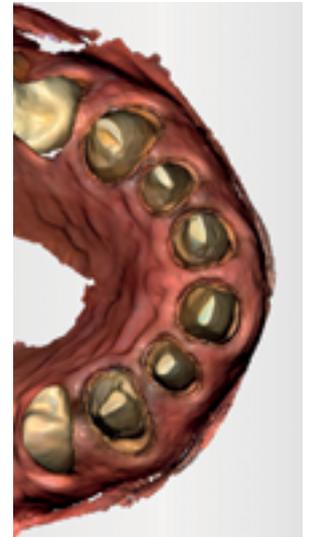
Pourquoi peut-on désormais penser à du NO LIMIT en empreinte optique ?

Nous avons désormais, dans nos poches, un appareil photo qui sert également à téléphoner, n'est-ce-pas ?

La technologie de la précision évolue :

Désormais les caméras ont une profondeur de champ allant jusqu'à 20mm permettant d'aller enregistrer en profondeur.

Le champ d'acquisition grandit également, rendant alors l'acquisition plus rapide. Les technologies confocales permettent d'éviter des mouvements de caméras en diagonale par rapport aux dents pour enregistrer les espaces proximaux, ce qui était souvent le cas avec les technologies triangulaires. Ces trois critères permettent d'obtenir une meilleure précision et surtout beaucoup moins de distorsion ce qui augmente, par conséquent, les possibilités d'exécution.



(1) L'empreinte retournée permet de visualiser en positif les limites intrasulculaires.

Le chemin de scannage : la clé de la réussite

Il est primordial pour éviter toute imprécision dans les empreintes de grandes étendues ou d'arcades complètes de respecter rigoureusement un chemin de scannage chronologique.

Grâce à leurs larges têtes, les dernières caméras permettent de faire deux passages là où il en faut trois lorsque les têtes de caméras sont petites (Fig.2b). C'est à dire que, si vous avez une petite tête d'acquisition, le chemin classique prend trois temps, exemple : balayage occlusal commençant par la 47 pour rejoindre la surface occlusale de 37, puis la caméra se positionne à 90° pour enregistrer la surface linguale de 37 jusqu'à la surface linguale de 47 et enfin de même pour la surface vestibulaire de 47 et revenir en vestibulaire de 37. Auxquels, nous pouvons rajouter un quatrième temps pour améliorer le secteur antérieur qui est toujours le plus délicat. Si vous avez une caméra plus large, deux chemins suffiraient en disposant la caméra à 45° par rapport aux cuspides.

Dans tous les cas, la clé c'est : un mouvement continu et régulier tout en légèreté en « collant » la caméra aux dents.

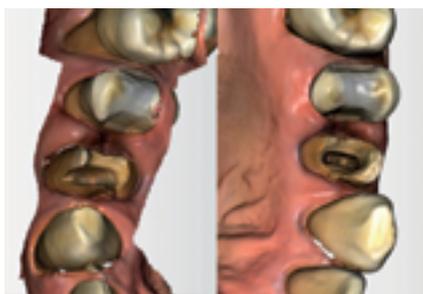


(2) Axe de la caméra à appliquer sur l'arcade.
(2a). Caméra avec un petit champ d'acquisition
(2b). Caméra avec un grand champ d'acquisition

Quelques exemples de ce qui est possible actuellement :

LE SCANNAGE EN PROFONDEUR

permet d'enregistrer des empreintes pour reconstitution corono-radulaire (inlay-core, tenon, POM...)

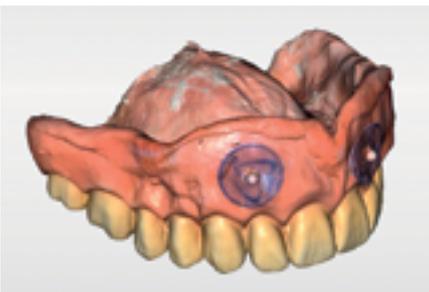


L'empreinte retournée permet de visualiser l'acquisition de la préparation canalaire



L'ABSENCE DE DISTORSION

permet l'enregistrement d'appareil amovible complet hors bouche.



Intrados et extrados d'un appareil complet maxillaire

LA PRÉCISION

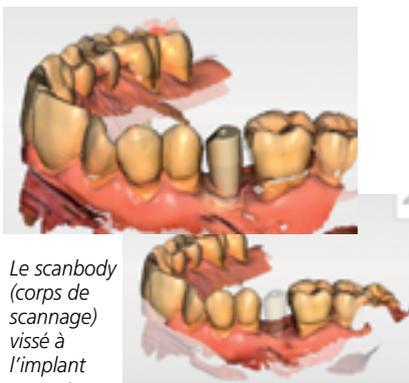
permet d'enregistrer des petites pièces hors bouche.



Vis de cicatrisation personnalisée et l'analogue conventionnel enregistré hors bouche le jour de la chirurgie implantaire

L'EMPREINTE OPTIQUE POUR LA PROTHÈSE UNITAIRE SUR IMPLANT

devient l'une des plus simples empreintes à réaliser.



Le scanbody (corps de scannage) vissé à l'implant permet de transmettre sa position et son indexation. L'empreinte de l'arcade sans scanbody précise les faces proximales bordantes.

LES LARGES PLAGES DE MUQUEUSES

peuvent désormais être enregistrées.

L'EMPREINTE SOUS DIGUE

permet de visualiser les limites cervicales sans réaliser de remontée de marge supplémentaire.

Elle permet de réaliser l'IDS (Scellement Dentaire Immédiat) dans des conditions optimales. Lors d'une séance en chairside, l'élément prothétique sera collé dans la même séance, en laissant la préparation hors de la salive et des bactéries.

Les étapes de cette séance sont :

réaliser les trois empreintes (maxillaire, mandibulaire et occlusion), isoler avec une technique de digue plurale pour pouvoir matcher, préparer la dent, découper le modèle au niveau de la préparation ou poursuivre l'empreinte sur la dent concernée (meilleure technique) et enregistrer la nouvelle forme grâce aux dents adjacentes gardées intactes.

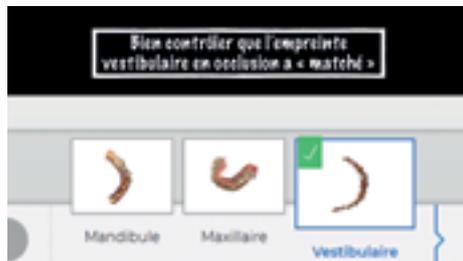
Ensuite, la restauration est conçue et usinée au cabinet pour être collée dans la séance. Ici, les matériaux hybrides prennent toutes leurs indications.

LA PRÉCISION DES EMPREINTES DES ARCADES COMPLÈTES

permettent désormais de réaliser à partir du modèle et sans distorsion : des guides chirurgicaux implantaires, des aligneurs, des gouttières d'éclaircissement, des clés de waxup numériques, des gouttières épaisses transparentes pour composites, etc. Le champ des possibles ne cesse d'augmenter.

Pour en apprendre plus sur l’empreinte optique, la séance C39 à l’ADF, le jeudi 24 novembre à 9h00

L’empreinte optique en direct (Maxime Ducret, Christian Moussally, Linda Martin, Samuel Moric)



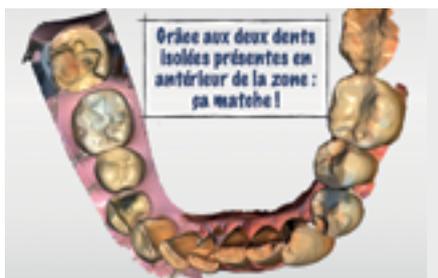
Les trois empreintes sont réalisées au tout début de la séance.



L'IDS peut être réalisée en toute sérénité.



Mise en place d'une digue plurale.



L'acquisition de l'empreinte peut se poursuivre grâce au matching des dents préenregistrées et isolées



Retrait des anciennes restaurations et préparations du tissu dentaire



Le logiciel trouve les limites et peut concevoir les éléments de restaurations



Différents guides chirurgicaux dits « à étages » réalisés grâce à l'empreinte optique complète



Clé silicone pour mockup réalisée à partir d'un waxup numérique

Exemple d'aligneur réalisé sur modèle imprimé par stéréolithographie.



Conclusion

L'acquisition d'une caméra représente une forme de progression personnelle et professionnelle pour le praticien, en plus de donner l'image d'un cabinet contemporain.

L'empreinte optique est préférée par les patients par rapport à l'empreinte conventionnelle (4). Un praticien qui s'ennuie dans sa pratique peut y trouver le plaisir du renouvellement de ses connaissances. Tout nouvel appareil nécessite une courbe d'apprentissage, ce qui peut être très enrichissant également.

Que nous réserve l'avenir ? Il ne faut surtout pas considérer la caméra uniquement comme un alginat moderne, cela va bien au-delà : la numérisation du patient.

Désormais, les empreintes se couplent aux scanners faciaux, aux CBCT, à la cinématique mandibulaire... tout se combine et forme un tout qui améliore notre compréhension et donc notre interprétation. Il est également possible de suivre un patient dans le temps pour constater par exemple les mouvements d'égression ou les usures.

Il faut aussi se rendre compte que l'ensemble de ces données constitue des éléments du dossier patient. Nous devons donc en assurer la confidentialité afin de préserver comme il se doit le secret médical.

Il nous appartient également d'assurer la sécurité de l'ensemble de ces données numériques (pérennité des données, cyberattaques,...).

Dr Linda Martin

Bibliographie :
 Fages M, Ducret M. L'empreinte optique... en toute simplicité. *Bio Matériaux Cliniques*, Mars 2020, Vol.5, N°1 : 70-77
 Latham J, Ludlow M, Mennito A, Kelly A, Evans Z, Renne W. Effect of scan Patterson complet-arch scans with four digital scanners. *Journal Prothet Dent*, Janvier 2020;123(1):85-95
 Richert R, Goujat A, Venet L, Viguie G, Vinnot S, Robinson P et al. Intraoral scanner technologies : a review to make a successful impression. *Journal Healthc Eng ; septembre 2017: 8427595.*
 An Updated Comparison of Current Impression Techniques Regarding Time, Comfort, Anxiety, and Preference: A Randomized Crossover Trial. *Yilmaz H, Asli Konca F, Nur Aydin M. Turk J Orthod*, Décembre 2021;34(4):227-233

BIEN-ÊTRE AU CABINET DENTAIRE

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR MA PRATIQUE QUOTIDIENNE

28 années d'exercice au sein d'une même commune rurale me donnent l'envie de partager quelques moments de vie d'un cabinet d'orthodontie, les doutes et les joies, les réussites et quelques solutions mises en place pour améliorer le quotidien, fluidifier les relations et avoir le sourire en arrivant chaque matin... ou presque !



Le problème majeur et constant me semble, avec le recul, être le planning et sa gestion, avec la démographie professionnelle évoluant en sens inverse de la demande de soins, et des soins adultes chronophages, même et peut être surtout avec des aligneurs...

Réserver des pauses, en milieu de demi-journée pour rattraper un éventuel retard, boire ou goûter, pour le bien être de l'équipe, ou débriefer un rendez-vous compliqué, communiquer en interne ou juste souffler, s'étirer, respirer...

Prévoir un planning adapté à notre physiologie et aux tensions musculaires imposées par les postures de travail parfois nocives à notre corps, en limitant le nombre d'heures de fauteuil par jour, en variant les actes. Qui n'a pas trouvé pénible de faire des collages complets ou des déposes à la suite les uns des autres, autant pour la vue, que pour les muscles et les articulations, ou pour la concentration ? Intercaler un bilan ou une consultation, un peu d'interception ou de contrôles de contention, constitue un allègement.

Je recommande tout particulièrement la formation FFCD « Prévention des troubles

musculo-squelettiques » destinée aux praticien.ne.s et assistant.es. Elle comprend une formation au positionnement ergonomique du patient pour éviter les postures traumatogènes. Elle permet de prendre conscience, avec des exercices pratiques sur les unités, des positions biscornues que nous ne manquons pas d'adopter pendant une concentration sur un acte particulièrement délicat ! Et, petit bonus, elle donne quelques exercices d'éveil musculaire à faire le matin en arrivant en équipe.

Il est nécessaire de prévoir un planning respectueux d'une pause méridienne suffisante, avec si possible une sieste récupératrice de 20 min, qui permet de finir la journée en forme, et d'avoir de l'énergie pour aller faire du sport, une activité culturelle ou passer du temps en famille et vivre la 2ème journée...

Soit : un planning organisé autour des activités de préservation de l'outil de travail numéro 1, j'ai nommé : l'orthodontiste !

Pour moi : yoga, aquarelle, course à pied 2 fois/semaine et surtout gym ballon "école du dos" intégrée au planning - le mardi de 9 à 10 H -

et prise en charge par le cabinet. Une merveille depuis 10 ans avec ma kinésithérapeute Muriel CUQ. Les douleurs musculo-squelettiques se sont envolées dès la 1^{ère} séance en 1 h par semaine.

Tout cela contribue à une véritable prévention du burn-out, tellement fréquent dans notre belle profession. Il importe aussi de se former au dépistage des signes annonciateurs (fatigue chronique, stress, réactions émotionnelles inadaptées, sorte de dépression avec le sentiment du négatif qui prédomine) afin de mettre en place des garde-fous. Faire le point sur nos priorités, nos activités, comprendre le mécanisme du stress, de l'équilibre entre la vie professionnelle et personnelle... est nécessaire. Merci à Francine Friedrich pour ses précieux enseignements lors de la formation "prévenir le burn out" proposée par FFCD !

Ainsi, devant l'afflux de nouveaux patients, renforcé par le fait que certains des cabinets des environs ne prennent plus de nouveaux patients ou pas avant un an, **il nous a fallu aussi apprendre à dire NON.**

C'est-à-dire, réguler le nombre de nouveaux patients en imposant à notre tour 6 mois d'attente... pour l'instant !

Différer aussi les débuts de traitement non urgents, tout en continuant les traitements précoces dès 4 ans pour les CI III et pour les inversés d'articulé avec latérogissement mandibulaire, et pour les patients apnéiques et tous ceux que nos correspondants nous adressent pour l'ancre suite à des avulsions précoces de dents lactéales.

Enfin, j'adresse ici toute ma gratitude à notre confrère orthodontiste et psychanalyste le Dr Marc Gérald Choukroun. **Il nous a formés à la relation thérapeutique.** Nous avons pris conscience du transfert qu'opère l'inconscient du patient envers le praticien. Il a changé profondément mon exercice.

Cette transformation a considérablement allégé la gestion des conflits : il n'y en a tout simplement plus... Nous avons appris à poser les bonnes questions, à pratiquer une écoute active avec empathie, à reformuler, à rassurer, à faire rire aussi... : chaque acte "se joue" et relève d'une scène digne de Molière...

Dernier outil acquis : l'hypnose éricksonienne pour traiter les quelques patients

très angoissés par les soins. Cet outil permet de mettre en pratique la pensée positive. Avec un peu de pratique justement, nous apprenons à employer des mots magiques : la seringue à air et à eau devient une baguette magique qui fait le vent et la pluie; une bague est un anneau magique qui fera un grand palais pour la princesse canine bloquée tout en haut. Ces mots à consonance positive nous permettent d'établir une relation de confiance et de travailler sereinement avec des petits patients détendus. Enfin, je conclurai sur la joie qui m'habite. Je me sens utile en redonnant un sourire harmonieux à mes patients.

Je contribue à leur bonne santé future à travers l'amélioration fonctionnelle posturale, venti-

latoire, masticatoire, mais également à travers l'enseignement de l'hygiène bucco-dentaire, alimentaire. Je les encourage à progresser, à gérer leur stress, à lâcher prise ou à persévérer pour atteindre leurs rêves...

Je suis aussi fière d'exercer au sein d'un cabinet écologique, construit il y a 10 ans, qui préserve au mieux la planète et la santé des humains, la faune et de la flore.

Petits pas par petits pas et projets par projets, ce cabinet reste source d'améliorations progressives et je m'y emploie jour après jour dans la joie et l'espérance.

Dr Isabelle Morille

SOUTENEZ L'AOI

aoi

www.aoi-fr.org

DEVENEZ PRATICIEN.NE SOLIDAIRE

JE FAIS UN DON*

AOI - Santé, Solidarité, Développement
 1, rue Maurice Arnoux, 92120 Montrouge - 01 57 63 99 68 - contact@aoi-fr.org

* Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % du montant versé.

RENCONTRES

LES CPTS : TÉMOIGNAGES PRATIQUES

Pour compléter l'article de la revue IFCD 52 sorti en juin 2021, sur les CPTS, nous tenions à vous partager trois témoignages pour vous montrer qu'il n'y a pas seulement une façon de procéder.

En tant que professionnels de premier recours, les chirurgiens-dentistes ont toute leur place dans cette organisation. Or, ils sont très souvent oubliés.

Dans ce sens, il est important que les praticiens s'intéressent à ce type d'organisation afin que notre profession y soit représentée.

En effet, à horizon 2024, tous les professionnels de santé devront avoir intégré une CPTS, qu'ils le veuillent ou non. Alors, autant être proactif, anticiper cette "marche forcée" et s'intéresser à la mise en place de ces organisations dès le début, afin d'en subir le moins possible les désagréments.

En effet, qui dit CPTS dit également contraintes sur l'organisation individuelle de chaque membre !

Trois praticiennes, trois parcours.

*Dr Anne Gorre
Dr Marianne Franchi
Dr Linda Martin*

Anne a travaillé sur un projet de santé dans le cadre d'une maison de santé qui s'est transformée en SISA pour pouvoir bénéficier de fonds publics. Dans son témoignage, vous découvrirez tout le travail réalisé en amont, puis l'obligation de passer par un cabinet privé pour les aider à signer le contrat avec l'ARS.



Linda a quant à elle fait l'inverse.

A quatre professionnels de santé et amis, ils ont fait directement appel à une association comme il en existe dans chaque région pour les aider sur la méthodologie de recrutement et de sensibilisation des autres professionnels pour organiser une forme de coordination. Vous retrouverez ici l'intervention de Géco'Lib en Bretagne pour comprendre en quoi ils peuvent aider les professionnels de santé dans leurs projets.

Marianne a participé au projet de santé de sa CPTS depuis son origine jusqu'à sa validation. Pour la création de leur CPTS, les professionnels de santé n'ont fait appel à aucune structure privée pour les aider. Ils étaient très investis et très soudés, ce qui est essentiel pour la bonne réussite du projet.





TÉMOIGNAGE D'ANNE GORRE : Création d'une Maison de Santé Pluri-professionnelle (MSP)

Une MSP se définit par un groupement de professionnels de santé qui travaillent dans un même secteur géographique (par exemple le quartier d'une grande ville). Les locaux ne sont pas forcément communs. Les professionnels travaillent autour d'une même patientèle en se fixant des missions ou des objectifs similaires. La MSP s'articule autour de 3 axes qui sont l'accès aux soins, la coordination pluri-professionnelle et le système d'information partagé. Elle doit, au minimum, être constituée de deux médecins généralistes et d'au moins un professionnel de santé paramédical.

L'accès aux soins :

Lors de plusieurs réunions organisées entre le cabinet médical, le cabinet dentaire, les infirmiers et les kinésithérapeutes, nous avons défini comment valoriser l'accès aux soins en décrivant notre organisation de travail : les horaires d'ouverture des différents cabinets, les créneaux d'urgence de chacun, l'organisation des divers agendas, la gestion des demandes de soins non programmés et l'organisation d'une permanence de soins.

La coordination pluri-professionnelle se définit notamment par des missions communes de prévention. Nous avons choisi selon nos problématiques de terrain :

- **La prévention de l'obésité et du diabète**
- **La prévention des troubles musculo-squelettiques**
- **La gestion et l'organisation des professionnels de santé** en cas de crise sanitaire (vacances, tests).

Cette coordination se matérialise par des protocoles écrits et définis par les professionnels de santé lors de réunions communes.

Le système d'information partagé est un logi-

ciel commun que nous choisissons selon des critères établis par l'ARS, notamment en termes de secret médical. Il constitue un outil de communication important entre professionnels de santé. Le logiciel que nous avons retenu, parmi ceux listés par l'ARS, est Medistory4.

Chronologiquement, la création d'une MSP passe par plusieurs étapes bien définies :

1) La création de l'association qui prend environ un mois selon les délais en préfecture et en banque.

Lorsque l'équipe de professionnels est formée, une association loi 1901 est créée pour la première année avec des statuts types, une adhésion symbolique de chaque membre et l'élection d'un bureau (président, vice-président, trésorier et secrétaire). Un compte bancaire de l'association de la MSP est également créé.

2) La rédaction du projet de santé pour la demande de financement à l'ARS dure six mois environ.

Un document type et formalisé est fourni par l'ARS. Ce document doit être rempli et étayé par l'ensemble des professionnels à l'aide d'un cabinet de conseil. Nous l'avions déjà rempli en amont de façon détaillée grâce aux données récupérées à la mairie pour les aspects démographiques et à nos réunions préalables sur ce projet de santé commun. Ce recours à un cabinet de conseil est obligatoire dans le cas d'une création de MSP. Nous avons le choix entre plusieurs cabinets agréés par l'ARS. Hippocrate Développement a été retenu d'une courte majorité au vote. Leur mission - conséquemment rémunérée par l'ARS - consiste à co-écrire le projet de santé sur lequel nous avons indépendamment travaillé en amont. Dans notre cas précis le « pré-projet » étant déjà bien abouti, il est domma-

geable de nous imposer un cabinet de conseil qui va ni plus ni moins reprendre notre projet déjà bien étayé. Les 4 réunions espacées chacune d'un mois à la demande du cabinet conseil aboutissent à la rédaction d'un projet remis à la personne référente de l'ARS, qui présente le dossier finalisé lors d'une commission nommée CARPEC « Cellule d'Appui Régionale aux Projets d'Exercices Coordonnés ». Elle se réunit 4 fois par an et a pour mission de rendre un avis sur les demandes de financement pour l'élaboration d'un projet de santé. Elle est constituée de représentants de l'ARS, de l'assurance maladie, des URPS et du conseil régional.

3) Le projet accepté par l'ARS, l'association évolue en SISA.

C'est la dernière étape de mise en œuvre des actions. L'évolution des statuts juridiques de l'association en une structure de type SISA « Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires » est nécessaire. La SISA est la seule structure juridique habilitée à signer un contrat avec la CPAM afin de percevoir les fonds de l'Assurance Maladie versés pour mener à bien les missions de santé.

Une fois la SISA créée, il faut formuler une demande à la CPAM de rattachement. Cette demande de conformité avec les ACI « Accord Conventionnel Interprofessionnel » va être étudiée dans les 2 mois par l'ARS et la CPAM. Les ACI décrivent des indicateurs pré-requis en termes d'accès aux soins, des indicateurs socles pour les missions de santé (qui doivent être obligatoirement atteints) et des indicateurs optionnels.

En fonction du niveau d'atteinte des indicateurs, de la date de contractualisation et des pièces justificatives fournies, vous sont attribués des points fixes et/ou des points variables (en fonc-

tion de la patientèle, du nombre de professionnels associés de votre structure, des missions de santé).

Le total des points est valorisé (1 point = 7 €). Il constitue la rémunération. Elle peut être majorée en fonction du taux de précarité de votre structure (taux de Complémentaire santé solidaire et d'AME).

La rémunération est calculée pour une année civile pour un taux d'atteinte de 100 % des indicateurs. Elle est versée en 2 parties :

- Une avance de 60 % de la rémunération. Le versement intervient dans les 3 mois suivant votre contractualisation si vous venez d'adhérer

à l'accord ou au plus tard le 30 avril. Elle est au prorata en fonction de la date de contractualisation ;

- Un solde en fin d'année si les missions de santé ont été respectées.

Lors de ces multiples étapes, relativement lourdes administrativement, un coordinateur formé peut être embauché par la SISA pour nous aider à atteindre nos objectifs communs et spécifiques à chaque professionnel de santé. Certains écueils pourront ainsi être évités. Il faut rester vigilant quant au règlement intérieur de la SISA et notamment sur l'évaluation comptable des charges annuelles de la SISA. Si elle est

mal évaluée, la tentation de réévaluer la clé de répartition des charges entre chaque professionnel pour combler le déficit est séduisante mais génère néanmoins des conflits d'ordre juridique. Le conditionnement de la rémunération des critères socles fixés par la CPAM, amenés à être évolutifs, constitue également un cadre rigide pour les professionnels de santé libéraux.



TÉMOIGNAGE DE LINDA MARTIN : L'exemple d'un prestataire Géco Lib'

Secrétaire puis trésorière de ma SISA dans une maison de santé, je la représente depuis 8 ans dans le conseil d'administration de Géco'Lib, une association qui aide à créer des projets de CPTS.

Lorsque j'ai déménagé dans une nouvelle ville, Isabelle, orthophoniste et élue responsable de la santé à la mairie, est venue me rencontrer pour discuter sur un projet de coordination médicale et paramédicale pour attirer de nouveaux professionnels sur le territoire, notamment des médecins généralistes. Elle me présente alors Benjamin, kinésithérapeute et Antoine, pharmacien.

A nous 4, nous allons former le cœur du projet, nous savions exactement ce que nous voulions. Je leur ai donc proposé de rencontrer Guillaume, chargé de projet chez Géco'Lib et tout a été plus clair. Nous avons la ligne à suivre. Les réunions d'informations furent ouvertes à tous les professionnels de santé sur le territoire et à nous quatre, avec l'aide de Guillaume, nous réussîmes

à motiver suffisamment de praticiens, associations, Maison de Santé Pluriprofessionnelle et hôpitaux pour définir notre territoire, notre projet, nos besoins.

La lettre d'intention écrite, le bureau étoffé, la CPAM a validé notre projet et nous avons obtenu des premiers fonds qui nous ont permis ensuite d'employer Julie, notre merveilleuse coordinatrice recrutée grâce à Géco'Lib. C'était la première fois que je réalisais un entretien d'embauche. C'est très novateur pour le professionnel de santé, nous ne sommes clairement pas formés à cela. Julie a rondement mené l'organisation des groupes de travail sur les différents thèmes que nous avons choisis. Désormais nous sommes prêts, à quelques détails près, pour les négociations et le vote des institutions pour la validation de notre CPTS, normalement avant la fin d'année 2022. Nous pourrions alors commencer nos projets de prévention dès le début de l'année 2023.

TÉMOIGNAGE DE MARIANNE FRANCHI : L'exemple d'une création d'une CPTS sans le recours à une structure privée

J'étais élue URPS Chirurgiens-Dentistes de Nouvelle-Aquitaine.

En 2019, les élus des autres URPS (pharmaciens et médecins) m'ont contactée pour des réunions de préparation à la mise en place d'une CPTS. Ces réunions ont eu lieu dans des restaurants. M. Macron demandait aux professionnels de santé de monter leurs propres structures interprofessionnelles pour faciliter le parcours de soins du patient, nous avons réagi.

Puis le covid est passé par là. Nous avons continué les réunions par visio.

Nos URPS respectives nous ont aidées en nous donnant des documents afin de monter les statuts des associations (très souvent les CPTS sont sous forme associative car elles sont à but non lucratif !). Nous avons réussi, par petits groupes, en se recevant les uns chez les autres, à avancer sur ce projet mais le covid a bien ralenti notre vitesse de croisière !

Le président de ma CPTS faisait déjà partie d'une MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire). Donc, cela était plus facile pour lui d'écrire les statuts et le Règlement Intérieur, il connaissait déjà bien le processus. Nous avons organisé une Assemblée Générale en Avril 2021, réunissant 80 professionnels de santé, décrétés membres fondateurs pour l'occasion. Lors de cette AG, le Conseil d'Administration a été élu puis les membres du bureau. Je fais partie des 2 et j'en suis vice-présidente.

À partir d'avril 2021, la CPAM de Charente-Maritime nous a beaucoup reçus en réunions afin de nous aider à écrire le projet de santé.

Comme c'est la CPAM qui finance les ACI (Accord Conventionnel Interprofessionnel), elle nous a guidés afin que notre projet leur convienne dès le début. Quand nous avons présenté notre projet de santé, il fut donc accepté de suite et la CPAM du 17 nous a débloqué 15 000 euros. Cela nous a permis d'engager une coordinatrice (le président et le trésorier ont fait passer tous les entretiens d'embauche). Hélène est vraiment très compétente, elle est infirmière en pratique avancée, ce qui a permis de travailler beaucoup plus vite sur toutes les missions socles de la CPTS Aunis Nord. Pendant 9 mois nous n'avions qu'elle : nos projets ayant tous été acceptés, nous avons touchés les sommes correspondantes par les ACI. Nous avons ainsi pu engager 4 chargées de missions ! Nous avons dorénavant 5 salariés qui gèrent les dossiers de notre CPTS.

Nous avons au moins une visio de 1h par semaine pour discuter entre les membres du bureau, plus des groupes WhatsApp. S'ajoutent également des réunions avec nos salariés.

Nous dirigeons la structure en totale autonomie. Par exemple, nous avons choisi nous-mêmes des logiciels pour les soins non programmés, ainsi qu'un logiciel interprofessionnel de logistique administrative (Plexus santé).

La CPTS m'occupe beaucoup depuis 1 an mais je suis à l'origine de tout. Créer de A à Z le futur dans la santé et les relations interprofessionnelles est très intéressant !



SFCD EN RÉGION

GRAND-EST

Le SFCD Grand-Est a élu depuis quelques mois son nouveau bureau : Delphine LE HERON, présidente ; Véronique MAUPRIVEZ-MIZÈS, secrétaire et Audrey BURGER, trésorière. Une petite équipe mais super motivée pour faire connaître et faire rayonner les idées et les valeurs qui nous tiennent à cœur.

Nous allons tenter de réunir nos confrères et consœurs autour d'événements tels que des lives sur les temps de pause déjeuner pour discuter en petits groupes de sujets qui nous rapprochent, ou des dîners locaux afin de partager nos trucs et astuces de praticiens, de parents, de professions libérales et salariées.

La région Grand Est ayant pour particularité de rassembler dix départements, les échanges ne sont pas facilités. Nous faisons notre possible pour réduire ces distances et nous aimerions vraiment pouvoir rayonner sur tout ce territoire et être présentes pour vous soutenir dans chaque petit coin de la région. Les consœurs qui se reconnaissent dans nos valeurs sont les bienvenues, même si elles souhaitent mettre en place une formation ou un événement ponctuel près de chez elles. Nous serons là pour les aider.

Nos formations sur la lutte contre les violences faites aux femmes, en présentiel et animées par des référentes départementales, font régulièrement le tour de France. Elles n'ont plus à prouver leur qualité ni leur importance sur ce sujet. Si vous souhaitez organiser cette formation obligatoire près de chez vous, nous pouvons la mettre en place à partir d'un groupe de 7/8 personnes minimum.



Notre énergie se concentre pour l'instant sur la région rémoise pour des raisons de proximité et de logistique pour les événements en présentiel.

Une soirée confraternelle a eu lieu le mardi 11 octobre sur un thème qui reflète l'ADN du SFCD : protéger et accompagner nos consœurs et ceux qui les entourent sur la « prévention du cancer du sein et comment accompagner au mieux nos patientes dans leurs traitements ».

Nous avons pour l'occasion accueilli un obstétricien de la clinique de Bezannes. Il a été à l'écoute de toutes nos questions et de nos doutes. Les super nanas de l'association LISE, institut du Sein de Champagne, ont également été présentes afin de nous sensibiliser aux différentes possibilités de prévention.

Cette soirée a été l'occasion de faire connaissance et de partager notre vision de la profes-

sion, notre rôle à vos côtés, au cours du dîner qui a suivi.

Une formation FFCD sur le thème « je gère ou j'adresse » a également eu lieu le vendredi 07 octobre. Ortho, implanto, muco, chir : que peuvent-ils pour moi ? Avoir un réseau local qui permet de faciliter et optimiser nos plans de traitement afin de proposer le meilleur à nos patients. Une formation qui s'est adressée à tous les omnipraticiens, du pratico pratique, pas de bling bling !

Notre but est d'être auprès de vous et de répondre au mieux à vos besoins de conseils, formation et accompagnement au quotidien dans vos cabinets.

*Dr Véronique Mauprivez-Mizès
Dr Delphine Le Héron
Dr Audrey Burger*

Pour la détergence et la désinfection de votre cabinet

SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE !



Traitez l'ensemble de vos instruments & surfaces avec 2 produits seulement :

- ✓ 50% d'économie sur votre budget asepsie
- ✓ Simplifier la gestion de votre stock
- ✓ Respect de votre santé (Sans Composants CMR, Sans Perturbateur Endocrinien, Pas de vapeurs Toxiques, Sans risque de brûlures (PH7))
- ✓ Environnement responsable (Pas de résidus après rinçage)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un produit dangereux n'est pas gage d'un produit performant : Des **normes européennes** vous permettent d'apprécier l'efficacité de vos produits. Les conditions de tests doivent se rapprocher au plus près des conditions réelles d'utilisations, et aller au-delà des simples tests d'efficacité en suspension (en phase liquide).

«On ne désinfecte bien que ce qui est propre»: **Alcool, Javel, acide péracétique, peroxyde d'hydrogène, soude caustique** ou de nombreux désinfectants n'ont **aucune propriété détergente**. Leur performance de désinfection est affectée par la présence de souillure protéique ou autres interférents et par leur température d'utilisation.

“ Ne remplacez pas un risque biologique par un danger chimique ”



Offre D'Essai

Hygiène & Désinfection

152€

1 Bidon de 5L Sterily +
1 Flacon 1L Medical Spray

Offre Valable jusqu'au

31/12/2022



Afin de maîtriser les risques environnementaux, nous suivons **la voie de l'amélioration continue** car rien n'est jamais acquis.

Nous **analysons, évaluons, estimons et améliorons l'impact sur l'environnement.**

SARL CLIC & PLUS ET ASSOCIES

Catherine TAVERNI

TEL: 06.72.90.38.79

Mail: catherine.taverni@clicetplus.fr

LA CCAM ET DATES D'ENVOI DES FEUILLES DE SOINS

Récemment, une adhérente nous a interrogé sur les délais de télétransmission des FSE aux caisses, le Dentiste Conseil l'ayant alerté sur sa pratique non conforme.

J'ai donc recherché et découvert de nombreux textes réglementaires, insérés dans le code de la sécurité sociale, textes bien souvent ignorés ou oubliés... Sur le point particulier des délais, trois articles du Code de la Sécurité Sociale : R161-42; R161 -47 et L 161-33 sont assez explicites . Comment est fixé la date de départ du délai d'établissement d'une feuille de soins ?

L'article R 161-42 fixe la date du départ du délai :

« 10° La date à laquelle les rubriques de la feuille de soins sont complétées, qui détermine le point de départ du délai ; elle correspond, selon le choix du professionnel, de l'organisme ou de l'établissement, ou bien à la date du paiement par l'assuré des actes effectués ou des prestations servies et présentés au remboursement ou bien, lorsque sont en cause plusieurs actes ou prestations rapprochés ou relevant d'un même traitement, à la date de réalisation ou de délivrance du dernier acte ou de la dernière prestation présenté à remboursement »

Donc, le délai pour établir une feuille de soins, papier ou électronique est soit :

- la date de règlement des honoraires par l'assuré, date que vous avez choisie.
- la date du dernier acte pour les actes en série.

En tout état, l'établissement d'une feuille de soins atteste que l'acte ou les actes ont bien

été totalement réalisés et que le règlement des honoraires a été effectué par le patient.

Quels sont les délais d'envoi des feuilles de soins FSE, c'est-à-dire de télétransmission ?

L'Article R 161-47 du code de la Sécurité Sociale stipule que :

« 1° En cas de transmission par voie électronique, le professionnel, l'organisme ou l'établissement ayant effectué des actes ou servi des prestations remboursables par l'assurance maladie transmet les feuilles de soins électroniques dans un délai dont le point de départ est la date fixée au 10° et au 11° de l'article R. 161-42 et qui est fixé à :

- **Trois jours ouvrés** en cas de paiement direct de l'assuré ;
- **Huit jours ouvrés** lorsque l'assuré bénéficie d'une dispense d'avance de frais. »

Sous la responsabilité du chirurgien dentiste, la télétransmission feuilles de soins électroniques (FSE) doit se faire dans les délais de trois jours ouvrés si l'assuré règle directement les soins et huit jours ouvrés si l'assuré bénéficie du tiers payant.

Quels sont les délais d'envoi des Feuilles de Soins Papier ?

Si depuis la « convention nationale 2018-2023 des chirurgiens dentistes » (signée par les Caisses Nationales d'Assurance Maladie et les représentants des CD), la FSE est de rigueur; le code de la Sécu précise toujours le mode d'envoi de ces feuilles papier.

C'est toujours l'Article 161-47 du code de la Sécurité Sociale qui précise que :

« 2° En cas d'envoi sous forme de document sur support papier, la transmission par courrier à

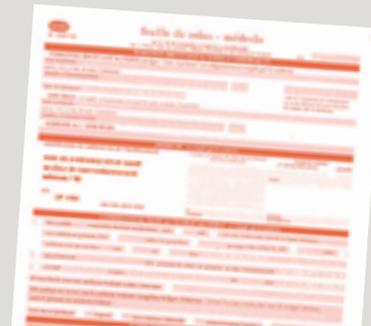
l'organisme servant à l'assuré les prestations de base de l'assurance maladie est assurée :

- **Sous la responsabilité de l'assuré** lorsque ce dernier acquitte directement au praticien les honoraires de l'acte ou de la prestation ;
- **Sous la responsabilité du professionnel**, de l'organisme ou de l'établissement, dans un délai de huit jours suivant la même date, lorsque l'assuré bénéficie d'une dispense d'avance de frais. »

Une feuille de soins papier est valable 2 ans. L'assuré dispose donc de 2 ans pour l'envoyer à la caisse de Sécurité sociale et pour prétendre à une prise en charge. Deux précisions à ce niveau :

- **Lorsque les soins sont liés à une maladie** : le délai démarre à la date des soins et se termine à la fin du trimestre en N+2 (le délai est au final légèrement plus long) ; Par exemple, pour un soin en date du 20 juillet 2022, le délai pour faire parvenir la feuille de soins jusqu'au 30 septembre 2024 (fin du 3e trimestre 2024).
- **Lorsque les soins sont liés à une maternité** : le délai commence le jour de la première constatation de la grossesse par un médecin.

Autre précision : Dans le cadre d'un remboursement par une complémentaire santé, le délai de forclusion, ou délai de prescription, désigne le délai maximum dont le patient dispose pour réclamer le remboursement à sa complémentaire santé. Il est de 2 ans à compter du remboursement de l'Assurance Maladie, avec ou sans feuille de soins. Cependant, certaines complémentaires abaissent ce délai de prescription à 1 an seulement, notamment pour les frais de santé non couverts par l'Assurance Maladie. Cela est précisé dans les conditions générales



SALAIRE



EFFET COLLATÉRAL DES AUGMENTATIONS

du contrat de complémentaire santé !

Bien évidemment toute règle peut entraîner une sanction, en cas de non respect de celle ci ; elle est définie par l'article L161-33 du code de la sécurité sociale.

« En cas de transmission électronique, si le professionnel, l'organisme ou l'établissement dispensant des actes ou prestations remboursables par l'assurance maladie est responsable d'un défaut de transmission à la caisse du bénéficiaire de documents mentionnés à l'alinéa précédent ou s'il les a transmis hors du délai prévu, et sans préjudice d'éventuelles sanctions prévues par les conventions nationales mentionnées au chapitre II du présent titre, la caisse peut exiger du professionnel ou de l'organisme concerné la restitution de tout ou partie des prestations servies à l'assuré ».

Ce qui veut dire qu'une FSE envoyée hors délais... peut engendrer un indu pour le professionnel de santé

En conclusion :

Le chirurgien-dentiste doit être vigilant avec les délais de transmission des feuilles de soins aux organismes de sécurité sociale.

Ces textes existent depuis longtemps, sans poser de problème ni de conflit entre les caisses et les professionnels de santé.

Mais, grâce à « l'intelligence artificielle » des ordinateurs, il est aisé et rapide pour la caisse de rapprocher la date de réalisation de l'acte avec la date d'établissement de la FSE, ou avec celle de la télétransmission, et ainsi rejeter automatiquement toute feuille « hors délai » et réclamer une restitution de l'indu !

A noter : les conditions peuvent être différentes pour les centres, en fonction de la convention sur laquelle elles s'appuient.

Dr Marie Brasset

Aujourd'hui n'est pas une bonne journée.

Aujourd'hui, j'ai dit à ma super assistante en formation que je ne pourrai pas lui proposer un CDI à la fin de son apprentissage.

Emma est formidable, enthousiaste, motivée, compétente, toujours le sourire aux lèvres, mais je ne peux pas l'embaucher.

Mon équipe idéale et rêvée se compose de deux chirurgiens-dentistes et de trois assistantes dentaires, mais je ne peux pas me l'offrir financièrement.

Ma collaboratrice va bientôt partir en congé maternité sans remplaçant (et oui trop loin d'une grande ville !).

Et même si j'ai envisagé de faire cet effort financier, un simple appel à mon comptable m'en a dissuadé.

Pour 1€ donné à une de mes assistantes dentaires en CDI, cela me coûte 1,47€.

Pour l'assistante en contrat d'apprentissage, cela me coûtait 1,03€ !

En effet, la loi Fillon a ceci de pervers qu'elle est ciblée sur les bas salaires.

Moins vous payez votre salarié.e, moins vous avez de charges. Si en revanche vous l'augmentez, les charges s'additionnent également de manière exponentielle, car l'abattement Fillon s'applique de moins en moins.

Alors aujourd'hui n'est pas une bonne journée, mais qu'en sera-t-il demain ?

À quel moment les courbes négociées par certains syndicats vont-elles se rejoindre pour nous étouffer ?

Par courbes, j'entends celle descendante des honoraires des prothèses liée à la clause de revoyure de la convention et celle montante du salaire minimum de nos salariés (qui je le rappelle est démultiplié : 3 augmentations en l'espace d'une année).

Si j'augmente mes salariés de 80€ ça va me coûter non pas 80€, mais 80€ + 37,60€ de charges - tout l'abattement de charges Fillon que j'aurais eu sur l'ensemble du salaire.

Alors, Messieurs les signataires, oui, il est important de bien payer nos salariés et j'en suis la première convaincue. Mais, Messieurs les signataires, il aurait été judicieux d'anticiper "cet effet collatéral" en demandant de relever les seuils des abattements Fillon : et là, cela aurait été cohérent !

Alors qu'aujourd'hui, la décision d'augmenter les salaires de nos assistantes dentaires participe au fait que je dois signer un solde de tout compte.

C'est moi qui vais mal dormir, pas vous.

C'est Emma, qui dormira mal, quelques semaines, pas vous.

Pensez-y avant votre prochaine action de signature.

Dr Magali Fau-Jurado

INTERVIEW

ASSISTANT DENTAIRE : LA FIN D'UN MÉTIER GENRÉ

Quelle était votre vision de ce métier essentiellement exercé par des femmes ?

Maintenant, qu'en pensez-vous ?

Cela fait maintenant deux ans que j'exerce ce métier. Effectivement, au début je me suis posé la question de comment les patient(e)s, ainsi que mes coéquipier(e)s réagiraient à mon entrée dans ce formidable métier.

J'ai fait des rencontres merveilleuses, parmi lesquelles, des assistantes dentaires passionnées par leur métier qui n'ont d'autre désir que de bien faire et des chirurgien(ne)s dentistes dévouée(s) à leur métier. Un équilibre s'est créé, nul « égo », juste le plaisir de partager les connaissances.

Avez-vous une gêne à être dirigé par des chirurgiennes-dentistes ?

Non aucune gêne! Les dentistes avec lesquelles j'ai travaillé n'avaient aucun a priori et m'ont permis de bien m'intégrer. Bien sûr, il aurait pu y avoir des réfractaires non habitués à être assistés par un homme. Mais à partir du moment où vos capacités sont reconnues, nul doute que tout conflit est écarté.

La proximité ne vous dérange pas ?

Au début, l'idée d'être "collé" à quelqu'un toute la journée m'inquiétait, finalement cette appréhension a rapidement disparu avec le temps.

Que pensez-vous du métier d'assistant(e) dentaire ?

Ce métier est en perpétuelle évolution : plus les techniques se modernisent, plus nous acquérons de nouvelles capacités (exemple : l'arrivée de la CFAO).

Je discute avec d'autres assistant(e)s dentaires, et nous partageons le même avis : ce métier est passionnant.

Professionnellement, en plus des compétences et des techniques, il faut avoir une bonne maîtrise de ses émotions, de l'énergie à revendre, ainsi qu'une envie de s'entraider sans limite. Ce métier est fait pour des personnes qui aiment partager.

Est-ce important pour vous qu'il y ait un binôme entre chirurgien(ne) dentiste et assistant(e) dentaire ? Si oui, pourquoi ? Qu'est-ce que cela apporte ?

Pour une bonne coopération et fluidité, il me semble essentiel qu'avec mon/ma praticienne nous soyons en bonne symbiose. Et pour ma part je répondrai donc un grand « OUI ». Les journées peuvent quelquefois être difficiles, des bonnes ou mauvaises nouvelles peuvent arriver mais ce binôme nous permet de construire une stabilité sur laquelle nous appuyer quoi qu'il adienne. Il nous permet d'assurer des soins de qualité en toutes circonstances, et de finir la journée avec le sourire !

Que ce soit une ou un assistant dentaire, nous formons un binôme avec le/la chirurgien(ne) dentiste que nous assistons. Il est important qu'il n'y ait aucun malaise, ressenti négatif entre nous. Cette unicité dans le travail ne peut qu'améliorer les soins prodigués aux patients et notre confort de travail.

Pourquoi choisir ce métier ?

J'ai choisi ce métier pour deux principales raisons :

La première : être dans un métier de soin, mais avec une approche épicurienne de celui-ci.

La deuxième : la multitude de tâches.

Maintenant j'aimerais apporter une pierre à un édifice ; laquelle me direz-vous ? Tout simplement celle de pouvoir apporter à notre équipe une sérénité et un confort de travail.

Aucun métier ne devrait être réservé exclusivement à un genre ! Seul compte notre implication et notre volonté.

Les patient(e)s réagissent-il différemment par rapport aux assistantes dentaires ?

C'est fort rare que les patients soient gênés par le fait qu'un homme assiste, au contraire ils sont contents de voir que les stéréotypes sur les « métiers de genre » disparaissent.

Le fait d'être « un homme » m'a permis d'atténuer certaines situations conflictuelles rencontrées dans le métier, mais ceci reste relatif. Le cliché social et/ou la misogynie impose que quand un assistant dentaire va accueillir les patients, leur première pensée est qu'il va être leur soignant. Et à l'annonce qu'il est l'assistant dentaire qui va les accompagner, les patients esquissent un sourire de surprise et sont contents de l'évolution du métier.

Je remercie le Dr Meillon Brigitte qui me pousse tous les jours à aller plus loin, ainsi que mon binôme d'étude d'assistantat dentaire Mme Justine Remy.

Quentin Larraga, Assistant dentaire

Dr Sophie Lellouche

THÉÂTRE

THÉÂTRE DU PETIT MONTPARNASSE :

« Glenn, la naissance d'un prodige »

L'histoire du destin extraordinaire et tragique d'un des plus grands artistes du 20^e siècle : Glenn Gould a commencé le piano dès l'âge de 2 ans et demi et s'est révélé tout de suite très doué. Devenu adulte, il va complètement révolutionner la façon de jouer au piano.

Mais plus le public l'adule, plus Glenn en souffre car sa personnalité Asperger et hypocondriaque lui rend chaque concert très douloureux et pénible. Quant à sa vie privée, elle sera complètement sacrifiée...

THÉÂTRE DE POCHE :

« Montaigne, les essais »

Montaigne, après s'être retiré des affaires publiques, passa les 20 dernières années de sa vie à inviter le monde dans sa bibliothèque.

Afin de se mesurer aussi justement que possible à cette immensité, Hervé Briaud s'en fait le brillant interprète.

THÉÂTRE EDOUARD VII :

« une situation délicate »

Un chassé-croisé férocement drôle : Nicolas, très amoureux de Julie, rêve de l'épouser. Touchée par cet amour fou, elle décide de rompre avec son amant Philippe, de 20 ans son aîné et marié à Marianne. Elle doit rencontrer Philippe une dernière fois chez lui et fait croire à Nicolas qu'elle se rend chez ses parents. Il va secrètement la suivre. Malentendus, quiproquos se succèdent ! La catastrophe n'est jamais loin et tous vont se retrouver dans une situation très... délicate !

SORTIR À PARIS

EXPOSITIONS

PALAIS GALLIERA :

« Frida Kahlo, au-delà des apparences »

Loin des clichés qui entourent sa personnalité, l'exposition propose aux visiteurs d'entrer dans l'intimité de l'artiste, et de comprendre comment elle s'est forgée une identité à travers la manière de se présenter et de se représenter.

CENTRE POMPIDOU :

« Alice Neel, un regard engagé »

Rétrospective de cette artiste peintre américaine, disparue en 1984, icône du féminisme. Tout au long de sa vie, cette femme radicale ne cesse de peindre les marginaux de la société américaine, ceux et celles qui sont écartés en raison de leur origine, de la couleur de leur peau, leur excentricité, leur orientation sexuelle ou encore de la radicalité de leur engagement politique.

MUSÉE MARMOTTAN MONET :

« Face au soleil, un astre dans les arts »

Pour célébrer les 150 ans du tableau de Monet « Impression, soleil levant » (1872), le musée a décidé de mettre en lumière le soleil qui pointe dans le ciel. Les visiteurs pourront voir certaines des plus belles représentations artistiques de l'astre. La liste des artistes exposés est aveuglante : Pablo Picasso, Sonia Delaunay, Gustave Courbet, William Turner, Pierre Paul Rubens, Gérard Fromanger, Otto Dix et Paul Signac. Ecran total et lunettes de soleil de rigueur !

VISITES

ÎLE DE LA CITÉE :

La Sainte Chapelle, un joyau de l'art médiéval

La Sainte Chapelle est une chapelle édifée sur l'île de la Cité par Saint Louis afin d'y abriter les reliques de la Passion qu'il avait acquises à partir de 1239. Cet édifice, véritable joyau du gothique rayonnant, est un des monuments les plus visités à Paris.

Son histoire a démarré avec l'acquisition des Saintes Reliques par St Louis. Ces reliques ont d'abord été en possession de Baudouin VI de Hainaut, après qu'il s'en fût emparé lors de la prise de Constantinople en 1204. Par la suite, le dernier empereur latin Baudouin II de Courtenay, en grande difficulté militaire, vient en France en 1237 chercher de l'aide pour défendre son territoire. Il laissa en gage les précieuses reliques chez un marchand italien. Louis IX se montre alors très intéressé par la Sainte-Couronne qu'il acquiert, après vérification de leur authenticité et négociations, pour la somme de 135.000 livres tournois, soit la moitié du budget royal !

Ce chef-d'œuvre de l'architecture gothique rayonnant comporte un porche d'entrée puis la chapelle construite sur deux niveaux.

La Sainte Chapelle subit de graves dommages lors de la révolution française et est considérablement dégradée en 1797. Ses inestimables vitraux ont cependant été épargnés grâce à la présence de grands placards contenant des archives. En 1825, les réflexions sur l'avenir du Palais de Justice commencent et il est envisagé de la raser. Les partisans de sa restauration vont heureusement sensibiliser l'opinion publique grâce au livre de Victor Hugo « Notre Dame de Paris » et sa préservation sera ainsi actée. En 1836 débutent les travaux sous la responsabilité de l'architecte Félix Duban et sa restauration complète sera achevée en 1863 après 27 ans de chantier.



FIF PL 2022 POUR LES CHIRURGIENS-DENTISTES

I. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds à gérer de la profession

Prise en charge annuelle par professionnel plafonnée à 750 € dans la limite du budget de la profession

Formations cœur de métier

Toute formation prioritaire liée à la pratique professionnelle. Prise en charge au coût réel plafonnée à 250 € par jour, limitée à 750 € par an et par professionnel.

- Chirurgie buccale
- Règlementaire : environnement du cabinet dentaire
- Endodontie : les pratiques actuelles
- Hygiène, asepsie et maladies virales transmissibles
- Implantologie - Parodontologie
- Situation médicale d'urgence liée à la pratique
- Soins et gestion de l'urgence dentaire
- Occlusodontie
- Odontologie conservatrice, la prise d'empreinte optique, la conception de la prothèse fabriquée assistée par ordinateur
- Education de la santé et soins de prévention
- Orthodontie
- Pathologie buccale
- Prescription au cabinet dentaire : Dénominations Communes
- Prothèse, la prise d'empreinte optique, la conception fabriquée assistée par ordinateur
- Radiologie
- Compétence en radioprotection
- Formation informatique à l'usage exclusif dans l'exercice professionnel
- Exercice libéral dentaire dont gestion des relations de travail - écologie au cabinet dentaire
- Traitement des SAS (apnées du sommeil)
- Amélioration des pratiques professionnelles : la sophrologie, la sédation par MEOPA, l'hypnose
- Soins aux personnes handicapées et soins aux personnes âgées
- Prévention des TMS (troubles musculo-squelettiques), ergonomie et prévention des maladies du professionnel libéral
- La psychologie du patient
- Perturbateurs endocriniens
- Tabacologie : information, prescription
- Violences faites aux personnes : repérage, prise en charge, orientation
- La pédodontie

Manifestations Régionales incluant majoritairement les thèmes prioritaires

Prise en charge au coût réel plafonnée à 250 € par jour et à 500 € par an et par professionnel.

Manifestations Nationales incluant majoritairement les thèmes prioritaires

Prise en charge au coût réel plafonnée à 250 € par jour et à 500 € par an et par professionnel.

II. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds spécifiques

La prise en charge des thèmes listés ci-dessous ne vient pas en déduction de votre budget annuel 2022

Thèmes Plafonds de prise en charge

■ Formation de longue durée :

- 100 heures de formation minimum
- Thème de formation entrant dans les critères de prise en charge 2022 de la profession
- Une prise en charge tous les 3 ans
- Prise en charge plafonnée à 70 % du coût réel de la formation, limitée à 2 500 € par professionnel (pour les formations cœur de métier).

■ Participation à un jury d'examen ou de VAE

- Prise en charge plafonnée à 200 € par jour, limitée à 2 jours par an et par professionnel

Attention :

- sont éligibles les formations d'une durée minimale de 6 heures, soit sur 1 journée, soit par 3 modules successifs de 2 heures ou par 2 modules successifs de 3 heures.
- sont également éligibles les formations d'une durée minimale de 3 heures correspondant à une prise en charge d'une demi-journée.
- Pour un même thème de formation, dispensé par un même organisme, la prise en charge sera plafonnée à 2 jours.
- Les formations réglementées (AFGSU ; Radioprotection...) devront respecter la législation en vigueur.
- Sont exclus des prises en charge FIF PL les conférences, tables rondes, colloques, symposiums, congrès sans atelier. Cependant, le contenu pédagogique de certaines conférences et de certains colloques répond aux obligations réglementaires. C'est pourquoi, il appartiendra à la Commission Professionnelle, en cas d'acceptation de prise en charge d'une conférence ou d'un colloque, de s'assurer que le contenu pédagogique de ces derniers répond bien à la réglementation en vigueur, ainsi qu'aux critères de prise en charge de la profession.
- Sont également exclues des prises en charge FIF PL toutes formations liées au CPF, prises en charge par France Compétences par le biais de votre compte CPF.
- Sont également exclues les formations universitaires diplômantes.
- Le cumul des prises en charge FIF PL / ANDPC est interdit.

C'EST POSSIBLE !

VALIDATION OBLIGATOIRE DU DPC : C'EST POSSIBLE AVEC FFCD

La formation est nécessaire, gratifiante et obligatoire. Pour soutenir les praticiens, qui se forment, FFCD met tout en œuvre pour qu'ils puissent obtenir une indemnité mais aussi valider leurs objectifs de formation.

Il est donc évident pour FFCD de compléter son offre de formations prises en charge par le FIFPL, par des cursus également éligibles au DPC, tant en termes de dédommagement financier que d'atteinte des objectifs triennaux obligatoires. Le SFCD vous en parle ici : <https://sfcd.fr/wp-content/uploads/2022/05/On-fait-le-point-sur-le-DPC.pdf>

Après l'obtention du label Qualiopi, nous nous sommes donc mobilisées pour proposer des cycles DPC. Le travail de l'équipe (notamment Lemya Nadia et Fattouma Maarouf) permet de vous annoncer que huit thèmes sont d'ores et déjà éligibles au DPC en formation continue.

- **Accueil et prise en charge au cabinet dentaire des femmes victimes de violences** (présentiel)

- **Comment gérer son stress dans son environnement professionnel** (présentiel)
- **Prévenir le burn-out** (présentiel)
- **Initiation à l'hypnose médicale** (présentiel)
- **Les Perturbateurs Endocriniens au cabinet dentaire** (présentiel)
- **Écoresponsabilité au cabinet dentaire** (distanciel)
- **Adopter les bonnes postures et les bonnes attitudes** de mouvements (présentiel)
- **La radioprotection des patients** au cabinet dentaire (distanciel)

Sur ces sujets, où nous avons été précurseurs et leaders, l'ANDPC valide le sérieux de FFCD et accepte d'inscrire nos formations à son catalogue.

Il existe plusieurs formats de formations:

- **des formations en ligne** : synchrones (classes virtuelles) et asynchrones (e-learning)
- **des formations en présentiel**

Si certaines formations sont éligibles à la prise en charge DPC seulement sous un format précis; FFCD a fait le choix de privilégier le format le mieux adapté au thème de la formation, dans une volonté d'assurer des contenus qualitatifs

et pertinents, en toute convivialité. Par exemple, il nous semble primordial d'aborder la prise en charge des victimes de violence au cabinet dentaire en présentiel. Un sujet aussi complexe nécessite une interaction directe et spontanée avec des équipes formatrices locales. Une formation nationale à distance ne favorise pas la connaissance des réseaux locaux.

Évidemment, ne nous arrêtons pas en si bon chemin. Nos équipes travaillent d'arrache-pied pour vous proposer, dès que possible, **des formations mixtes : formation continue et évaluation des pratiques**, afin qu'en un seul et même cursus, vous validiez votre objectif triennal DPC en entier.

L'esprit de partage, de bienveillance, de bien-être au travail, qui est l'âme des formations FFCD, est toujours là.

Se former avec FFCD, c'est la garantie d'un accompagnement efficace pour répondre aux besoins des équipes dentaires.

Dr Marion Petelot

JNAD 2023

Save the date

6 avril 2023

jnad-paris.fr

8h30 - 18h



INTERVIEW

FORMATIONS,
INDISPENSABLES !

Je suis d'origine Normande. Je fais de l'équitation depuis longtemps. J'aime ce sport qui demande de la persévérance, de savoir se remettre en question à chaque instant et qui donne la satisfaction d'un travail réussi, aussi bien pour le cheval que pour le cavalier.

J'ai fait mes études à Reims et après avoir travaillé quelque temps à Rouen, j'ai décidé de changer de région. Installée en Charente-Maritime depuis 12 ans, je me suis syndiquée à SFCD depuis maintenant 5 ans.

Suite à la période Covid, qui a tellement bouleversé nos habitudes, je me suis rendu compte que le fait d'appartenir à un syndicat permet de se soutenir, de se comprendre les uns les autres et de débattre sur des sujets importants pour notre profession.

Je m'aperçois déjà qu'être bien informée des évolutions de notre profession grâce au SFCD (mail, site internet) me permet de mieux appréhender ma vie professionnelle et surtout d'aider mes confrères et consoeurs qui peuvent se questionner. J'ai toujours apprécié d'aider et de participer à des missions associatives. Ensemble, on avance plus vite et mieux. SFCD permet d'avancer car nous tenons compte de l'avis de toutes et tous.

Désireuse de bénéficier de formations différentes et proches de leurs valeurs (le soin n'est pas un commerce, écoresponsabilité, QVT,...), en 2007, une partie de l'équipe du SFCD crée l'organisme de formation FFCD. FFCD est une association loi 1901 sans but lucratif qui n'a pu exister que grâce à une belle histoire humaine de consoeurs qui y ont cru et ont lancé cette dynamique.

En 2022, j'ai pris le poste de trésorière adjointe du FFCD qui me semblait particulièrement

adapté à mes compétences (j'ai été trésorière d'une association équestre). J'espère pouvoir apporter un peu de mon expérience personnelle au service de notre profession.

Tout naturellement, j'ai effectué des formations avec le FFCD qui est un vecteur de promotion des valeurs du syndicat.

« Accueil et prise en charge au cabinet dentaire des femmes victimes de violences » m'a interpellée sur notre rôle de soignant, qui s'étend bien au-delà du cabinet dentaire. Cette formation spécifique aux chirurgiens-dentistes, prise en charge par le DPC, est proposée en présentiel. Elle permet de rencontrer les acteurs locaux, d'obtenir les contacts autour de notre lieu de travail, qui vont nous permettre de rendre notre participation dans la chaîne de prise en charge de ces femmes plus efficace et pertinente. On ressort de cette journée en sachant qu'on compte! **Je recommande fortement cette journée à tous les professionnels de santé, car nous le savons, 1 femme sur 10 est ou a été victime de violences.**

Notre profession est en constante évolution, se former est primordial !

Le FFCD apporte des sujets variés et actuels destinés à l'ensemble du cabinet dentaire : gestion de l'équipe dentaire, réponse aux besoins médicaux des patients (hypnose, aromathérapie), santé environnementale, formations réglementaires dont certaines obligatoires.

Participer à l'évolution de cet organisme, pouvoir permettre à tous de profiter de formations novatrices et utiles au quotidien est autant un challenge qu'un accomplissement.

Dr Sandrine Chollet

**RÉSERVEZ
VOS FORMATIONS
DÈS MAINTENANT !**



Restez connecté toute l'année, de nouvelles formations, de nouvelles régions et de nouvelles dates seront programmées !

**Également pour les régions :
Centre, Rhône-Alpes,
Hauts de France,
Bretagne...**

**Syndiqué(e) au SFCD ou pas,
tout le monde peut suivre
les formations FFCD**

CONTACT FFCD

Lemya Nadia :
06 19 36 44 87

Lundi et jeudi de 8h00 à 17h00
ffcd.contact1@gmail.com



www.sfcd.fr/formation/

FORMATIONS 2023 EN PRÉSENTIEL DANS VOTRE RÉGION

	Ville	Thème	Date	Public visé
NOUVELLE AQUITAINE	LA ROCHELLE	Le composite dans tous ses états : injectable, usiné, fibré. Comment les utiliser au quotidien	27 avril	CD
	ROCHEFORT	Gérer les conflits	2 juin	AD+CD
	SAINTES	Recyclage AFGSU niveau II. Formation destinée aux chirurgiens- dentistes et assistants(es) dentaires titulaire de l'AFGSU II depuis plus de 3 ans et moins de 4 ans. Obligatoire	14 septembre	AD+CD
	BAYONNE	Accueil et prise en charge au cabinet dentaire des femmes victimes de violences Obligatoire	Date à venir	AD+CD
	BORDEAUX	AFGSU Niveau II - Attention formation limitée à 12 personnes. Attestation à renouveler tous les 4 ans avec une journée de mise à jour des connaissances (Recyclage AFGSU II) - 3 JOURS Obligatoire	6, 7 et 8 décembre	AD+CD
L'URPS Nouvelle Aquitaine organise 2 sessions violences en partenariat avec FFCD (participation financière des URPS pour les praticiens de la région) :				
	POITIERS	Accueil et prise en charge au cabinet dentaire des femmes victimes de violences Obligatoire	30 mars	AD+CD
	PERIGUEUX	Accueil et prise en charge au cabinet dentaire des femmes victimes de violences Obligatoire	8 juin	AD+CD
CENTRE	ORLÉANS	Thèmes et dates à venir		
HAUTS DE FRANCE	LILLE	Thèmes et dates à venir		
ÎLE DE FRANCE	ISSY-LES-MOULINEAUX	Accueil et prise en charge au cabinet dentaire des femmes victimes de violences Obligatoire	3 février	AD+CD
	ISSY-LES-MOULINEAUX	Animer une équipe	30 mars	AD+CD
	ISSY-LES-MOULINEAUX	AFGSU Niveau II - Attention formation limitée à 12 personnes. Attestation à renouveler tous les 4 ans avec une journée de mise à jour des connaissances (Recyclage AFGSU II) - 3 JOURS Obligatoire	12, 13 octobre et 16 novembre	AD+CD
OCCITANIE	TOULOUSE	Recyclage AFGSU niveau II. Formation destinée aux chirurgiens- dentistes et assistants(es) dentaires titulaire de l'AFGSU II depuis plus de 3 ans et moins de 4 ans. Obligatoire	9 février	AD+CD
		Accueil et prise en charge au cabinet dentaire des femmes victimes de violences Obligatoire	30 mars	AD+CD
		Animer une équipe	6 avril	AD+CD
		Éducation à la santé et soins de prévention : l'approche naturopathique en dentaire - 2 JOURS	15 et 16 juin	AD+CD
		Recyclage AFGSU niveau II. Formation destinée aux chirurgiens- dentistes et assistants(es) dentaires titulaire de l'AFGSU II depuis plus de 3 ans et moins de 4 ans. Obligatoire	22 juin	AD+CD
		Santé environnementale et écoresponsabilité au cabinet dentaire	28 septembre	AD+CD
		AFGSU Niveau II - Attention formation limitée à 12 personnes. Attestation à renouveler tous les 4 ans avec une journée de mise à jour des connaissances (Recyclage AFGSU II) - 3 JOURS Obligatoire	12, 13 octobre et 9 novembre	AD+CD
	L'agenda : clé de la gestion de relation de travail en exercice libéral - 2 JOURS	7 et 8 décembre	AD+CD	
PAYS DE LOIRE	ANGERS	Accueil et prise en charge au cabinet dentaire des femmes victimes de violences Obligatoire	Date à venir	AD+CD
GRAND EST	REIMS	Accueil et prise en charge au cabinet dentaire des femmes victimes de violences Obligatoire	Date à venir	AD+CD
	REIMS	Recyclage AFGSU niveau II. Formation destinée aux chirurgiens- dentistes et assistants(es) dentaires titulaire de l'AFGSU II depuis plus de 3 ans et moins de 4 ans. Obligatoire	Date à venir	AD+CD
	REIMS	Adopter les bonnes postures	Date à venir	AD+CD
	REIMS	AFGSU Niveau II - Attention formation limitée à 12 personnes. Attestation à renouveler tous les 4 ans avec une journée de mise à jour des connaissances (Recyclage AFGSU II) - 3 JOURS Obligatoire	Dates à venir	AD+CD
	STRASBOURG	Accueil et prise en charge au cabinet dentaire des femmes victimes de violences Obligatoire	Date à venir	AD+CD
	STRASBOURG	Animer une équipe	22 juin	AD+CD
	STRASBOURG	Aromathérapie en odontologie	5 octobre	AD+CD
BRETAGNE	RENNES	AFGSU Niveau II - Attention formation limitée à 12 personnes. Attestation à renouveler tous les 4 ans avec une journée de mise à jour des connaissances (Recyclage AFGSU II) - 3 JOURS Obligatoire	Date à venir	AD+CD

FORMATIONS À DISTANCE

Radioprotection des patients au cabinet dentaire	Obligatoire	1 ^{er} juin - 7 décembre	CD
Santé environnementale et écoresponsabilité au cabinet dentaire	Obligatoire	8 juin	AD+CD
Codification des actes au cabinet dentaire		16 mars - 9 novembre	AD+CD
Aromathérapie en odontologie		1 ^{er} décembre	AD+CD
Perturbateurs endocriniens au cabinet dentaire : les repérer pour s'en protéger		14 décembre	AD+CD
Éducation à la santé et soins de prévention : l'approche naturopathique en dentaire		2 JOURS : dates à venir	AD+CD
Traçabilité au cabinet dentaire		Date à venir	AD+CD





FFCD c'est des formations dans votre région et en distanciel

Pour toute l'équipe du cabinet dentaire :

- Chirurgiens-dentistes (CD)
- Assistants(es) dentaires (AD)
- Secrétaires...

Syndiqué(e) au SFCD ou pas, tout le monde peut suivre les formations FFCD

- **Accompagner aux changements de pratique**
- **Promouvoir la prévention :** prévention de difficultés administratives, prévention des pathologies de l'équipe dentaire, santé environnementale, violences faites aux femmes
- **Ouvrir des horizons thérapeutiques :** aromathérapie, hypnose...
- **Sécuriser votre exercice :** obligations réglementaires, CCAM, traçabilité...

FFCD est une association qui n'a pu exister que grâce à une belle histoire humaine de consœurs qui y ont cru et ont lancé cette dynamique en 2007.

En 2022, elle ne demande qu'à se développer dans toutes les régions avec le soutien de l'équipe de FFCD, élues et salariées, œuvrant avec convivialité et énergie



RÉSERVEZ VOS FORMATIONS DÈS MAINTENANT !

www.sfcd.fr/formation/

